

**Liste des délibérations examinées  
Conseil du 3 novembre 2025**

---

**1 - DIRECTION GENERALE**

Dél	156 -2025	Désignation du secrétaire de séance	ACTE
Dél	157 -2025	Restitution des informations du bureau communautaire du 20 octobre 2025	ACTE
Dél	158 -2025	Restitution des marchés publics attribués	ACTE
Dél	159 -2025	Approbation du PV du conseil communautaire du 15 septembre 2025	APPROUVE

**2 - BUDGET / FINANCES**

Dél	160 -2025	Fiscalité éolienne 2025	APPROUVE
Dél	161 -2025	Reversement obligatoire de la compensation de la part salaire (CPS) de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2025	APPROUVE
Dél	162 -2025	Effacement de dettes	APPROUVE
Dél	163 -2025	Budget PRINCIPAL : décision modificative de crédits n°3	APPROUVE
Dél	164 -2025	Budget annexe PICARDIA : décision modificative de crédits n°1	APPROUVE
Dél	165 -2025	Budget annexe ZAC du Bosquel : décision modificative de crédits n°2	APPROUVE
Dél	166 -2025	Budget annexe ZAC Croixrault : décision modificative de crédits n° 1	APPROUVE
Dél	167 -2025	Budget annexe ZA de Oisemont : décision modificative de crédits n° 1	APPROUVE
Dél	168 -2025	Budget annexe Logement : décision modificative de crédits n° 1	APPROUVE
Dél	169 -2025	Création du SPAC en autonomie financière avec versement d'une avance de trésorerie du budget principal	APPROUVE
Dél	170 -2025	Création d'un budget annexe "SAD mixte"	APPROUVE

**3 - HABITAT**

Dél	171 -2025	Second arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031	APPROUVE
-----	-----------	--	----------

**4 - URBANISME**

Dél	172 -2025	Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du PLUi du Sud-Ouest amiénois	APPROUVE
-----	-----------	---	----------

**5 - PETITE ENFANCE**

Dél	173 -2025	Avis sur le projet de création d'une micro-crèche à RAMBURES	APPROUVE
-----	-----------	--	----------

**6 - CULTURE-TOURISME-SPORT**

Dél	174 -2025	Restitution de la médiathèque d'Oresmaux à la commune	APPROUVE
-----	-----------	---	----------

**7 - RESSOURCES HUMAINES**

Dél	175 -2025	Modification du tableau indicatif des emplois : créations et suppressions d'emplois permanents	APPROUVE
-----	-----------	--	----------

**8 - MOBILITE**

Dél	176 -2025	Conventions techniques et financières avec le département de la Somme	APPROUVE
-----	-----------	---	----------

**9 - VOIRIE**

Dél	177 -2025	Fonds de concours	APPROUVE
Dél	178 -2025	Intégration de voiries communales dans le réseau communautaire	APPROUVE
Dél	179 -2025	Redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation et la maintenance des éoliennes	APPROUVE

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### DIRECTION

---

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé, 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLEN Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** \_\_\_\_\_ .

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance,

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, secrétaire de séance.

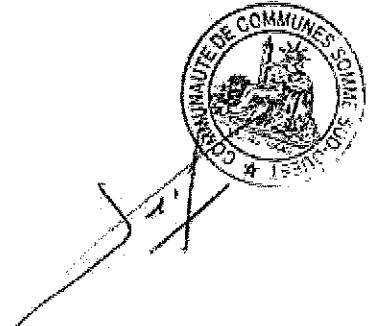
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Michèle PERONNE**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### **Préfecture de la Somme**

Arrondissement  
d'Amiens

### **Communauté de Communes Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la convocation :**  
28/10/2025

**Date de la séance :**  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### **Objet :**

### **DIRECTION**

---

Restitution des informations  
du bureau  
du 20 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOLINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

Le Conseil communautaire **donne acte** au Président de la restitution des informations du bureau communautaire du 20 octobre 2025 :

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Un montant total de 53 992 € de subventions a été attribué à 18 foyers et 37 226 € accordés au titre de la caisse d'avance à 1 foyer dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Un montant total de 3 800 € de subventions a été attribué à 19 personnes dans le cadre de l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique.

#### **SCOLAIRE : Contribution obligatoire aux écoles privées**

Une participation financière au titre de l'année 2025 a été accordée aux écoles privées de Conty et Oisemont établie comme suit :

- ✓ Ecole Jeanne d'Arc de Conty : 678,81 € x 95 élèves = 64 486,95 €
- ✓ Ecoles Saint Joseph de Oisemont : 678,81 € x 113 élèves = 76 705,53 €

#### **VOIRIE**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandat à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Belleuse : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser des travaux de bordurage sur la Petite Rue et Rue verte pour un montant de 821 € TTC
- Molliens-Dreuil : la commune donne mandat à la CC2SO pour la mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser des travaux d'assainissement pluvial sur le RD 211 pour un montant de 4 500 € TTC

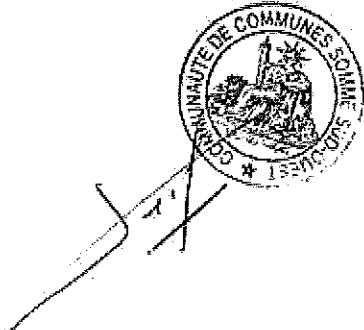
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE**



**Le Président  
Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

Objet :

### DIRECTION

---

Restitution  
des marchés publics  
attribués.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAUM Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'Hoiné Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEBVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLIE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATEAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

Le Conseil communautaire **donne acte** au Président de la restitution des marchés publics attribués :

**Marché 19-2023 : Réhabilitation de la Villa « Les Fauvettes » en bureaux pour la CC2SO**

- Avenant n°1 d'un montant de 11 413,57 € HT (23,36% du marché initial) pour le lot 5 Plâtrerie, faux plafonds – EPM.

**Marché 02-2025 : Reconstruction de bâtiments intercommunautaires sinistrés à Conty**

- Avenant n°1 d'un montant de 21 017,50 € HT (11,09% du marché initial) pour le lot n°1 Gros œuvre – HUBERT CALLEC.

**Marché 16-2024 : Construction d'un accueil périscolaire et restaurant scolaire à Liomer**

- Avenant n°1 d'un montant de 5 959,29 € HT (12,9% du marché initial) pour le lot n°8 Equipements de cuisine, production de froid – EQUIP'FROID

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

**Préfecture de la Somme**

Arrondissement  
d'Amiens

**Communauté de Communes  
Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la convocation :**  
28/10/2025

**Date de la séance :**  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

**Objet :**
**DIRECTION**

---

Approbation  
du procès-verbal  
du 15 septembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOLINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPRAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENTE Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLIE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 99 voix POUR et 1 ABSTENTION** (ESCARD Marie-Elisabeth),

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 15 septembre 2025.

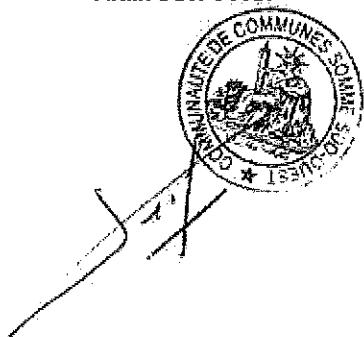
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

**Préfecture de la Somme**

 Arrondissement  
 d'Amiens

**Communauté de Communes  
 Somme Sud-Ouest**
**Date d'envoi de la convocation :**  
 28/10/2024

**Date de la séance :**  
 03/11/2025

 Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 93  
 Nombre de votants : 105

**Objet :**
**BUDGET / FINANCES**

---

Fiscalité éolienne 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DAR SIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLEN Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFUEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président présente à l'Assemblée la proposition de répartition de la fiscalité éolienne pour 2025 reprise ci-dessous :

AIRAINES	39 374,14 €
ALLERY	14 594,14 €
ANDAINVILLE	22 869,14 €
ARGUEL	39 431,14 €
AUMATRE	4 474,64 €
AUMONT	4 474,64 €
AVELESGES	4 474,64 €
AVESNES CHAUSSOY	4 474,64 €
BACOUEL-SUR-SELLÉ	4 474,64 €
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	7 272,14 €
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	4 474,84 €
BELLEUSE	22 522,65 €
BELLOY-ST-LEONARD	4 474,64 €
BERGICOURT	4 474,64 €
BERMESNIL	4 474,64 €
BETTEMBOIS	16 084,45 €
BLANGY-SOUS-POIX	4 474,64 €
BOUGAINVILLE	95 629,38 €
BRASSY	7 529,64 €
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	4 474,64 €
BROCOURT	4 474,64 €
BUSSY-LES-POIX	4 474,64 €
CAMPS EN AMENOIS	4 474,64 €
CANNESSIERES	4 474,64 €
CAULIERES	44 413,79 €
CERISY BULEUX	4 474,64 €
CONTRE	4 474,64 €
CONTY (Wailly)	4 474,64 €
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	4 474,64 €
COURCELLES-SOUS-THOIX	7 529,64 €
CROIXRAULT	22 293,64 €
DROMESNIL	4 474,64 €
EPAUMESNIL	4 474,64 €
EPELESSIER	45 724,56 €
EQUENNES-ERAMECOURT	4 474,64 €
ESSERTAUX	7 559,95 €
ETREJUST	4 474,64 €
FAMECHON	4 474,64 €
FLEURY	4 474,64 €
FLUY	4 474,64 €
FONTAINE LE SEC	4 474,64 €
FORCEVILLE EN VIMEU	4 474,64 €
FOSSEMANANT	4 474,64 €
FOUCAUCOURT HORS NESLE	4 474,64 €
FOURCIGNY	22 748,85 €
FRAMICOURT	4 474,64 €
FREMONTIERS	37 540,55 €
FRESNE TILLOLOY	19 963,64 €
FRESNEVILLE	4 474,64 €
FRESNOY ANDAINVILLE	22 868,64 €

FRESNOY AU VAL	19 804,64 €
FRETTECUISSE	4 474,64 €
FRICAMPS	14 768,95 €
GAUVILLE	4 474,64 €
GUIZANCOURT	4 474,64 €
HESCAMPS	24 423,55 €
HEUCOURT CROQUOISON	4 474,64 €
HORNOY LE BOURG	15 021,14 €
INVAL BOIRON	4 474,64 €
LACHAPELLE	4 474,64 €
LAFRESGUIMONT-ST-MARTIN	44 781,64 €
LALEU	4 474,64 €
LAMARONDE	27 161,64 €
LE BOSQUEL	4 474,64 €
LE MAZIS	4 474,64 €
LE QUESNE	4 474,64 €
LE TRANSLAY	4 474,64 €
LIGNIERES EN VIMEU	4 474,64 €
LIGNIERES-CHÂTELAIN	7 238,25 €
LIOMER	4 474,64 €
MARLERS	11 260,45 €
MEIGNEUX	4 474,64 €
MEREaucourt	4 474,64 €
MERICOURT-EN-VIMEU	4 474,64 €
METIGNY	4 474,64 €
MOLLIENS DREUIL	6 114,14 €
MONSURES	4 474,64 €
MONTAGNE FAYEL	32 068,64 €
MORVILLERS-ST-SATURNIN	45 097,64 €
MOUFLIERES	4 474,64 €
MOYENCOURT-LES-POIX	22 293,64 €
NAMPS-MAISNIL	4 474,64 €
NAMPTY	4 474,64 €
NESLE L'HOPITAL	4 474,64 €
NESLETTE	4 474,64 €
NEUVILLE AU BOIS	4 474,64 €
NEUVILLE-COPPEGUEULE	4 474,64 €
O de Selle	4 474,64 €
OFFIGNIES	7 222,25 €
OISEMONT	4 474,64 €
OISSY	4 474,64 €
ORESMAUX	54 878,37 €
PLACHY-BUYON	4 474,64 €
POIX-DE-PICARDIE	4 474,64 €
PROUZEL	4 474,64 €
QUESNOY-SUR-AIRAINES	50 723,25 €
QUEVAUVILLERS	4 474,64 €
RAMBURES	38 792,64 €
RIENCOURT	4 474,64 €
SAINT AUBIN RIVIRE	4 474,64 €
SAINT LEGER SUR BRESLE	4 474,64 €
SAINT MAULVIS	38 365,14 €
SAINTE-SEGREE	4 474,64 €
SAULCHOY-SOUS-POIX	4 474,64 €
SENARPONT	4 474,64 €
SENTELIE	15 433,14 €
SAINT-AUBIN-MONTENOY	35 936,17 €

SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	4 474,64 €
TAILLY L'ARBRE A MOUCHES	4 474,64 €
THIEULLOY L'ABBAYE	58 678,51 €
THIEULLOY-LA-VILLE	4 474,64 €
THOIX	7 529,64 €
VELENNES	22 996,35 €
VERGIES	4 474,64 €
VILLEROY	4 474,64 €
VILLERS CAMPSART	4 474,64 €
VRAIGNES-LES-HORNOY	4 474,64 €
WARLUS	4 474,64 €
WOIREL	4 474,64 €

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **90 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (CHARBONNIER Sylvain, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SINOQUET Céline, HERDUIN Michèle, DUBOIS Jean, GUILLAIN Lionel et MOREL Claude),

- **APPROUVE** la répartition reprise ci-dessus,
- **INVITE** son Président à procéder aux versements des sommes dues.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSÉS



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 93  
 Nombre de votants : 105

### Objet :

### BUDGET/FINANCES

—

Reversement obligatoire de la compensation de la part salaire (CPS) de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAUM Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOLINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULLIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENTE Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que la Compensation de la Part Salaires (CPS) est une composante de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI, destinée à compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle en 1999.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la CPS est attribuée aux EPCI à fiscalité propre, au sein de la dotation de compensation. Par conséquent, en 2024, aucune commune appartenant à un EPCI à fiscalité propre, quel que soit son régime fiscal, n'a perçu d'attribution au titre de la "part CPS" au sein de sa dotation forfaitaire. Ce mécanisme a donc eu pour conséquence une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette "remontée" de leur part CPS à leur EPCI d'appartenance. Toutefois, le 4<sup>e</sup> du V de l'article 240 de la Loi de Finances pour 2024, codifié à l'article L.5211-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit un versement obligatoire de l'EPCI au bénéfice desdites communes qu'il convient d'acter par délibération.

Les attributions individuelles 2025 au titre du versement de la part CPS pour les communes de la CC2SO sont les suivantes :

AIRAINES	37 204
ALLERY	10 052
ANDAINVILLE	211
ARGUEL	166
AUMATRE	196
BACOUEL-SUR-SELLÉ	17 239
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	59 336
BELLEUSE	1 676
BELLOY-SAINT-LEONARD	510
BERGICOURT	523
BERMESNIL	320
BLANGY-SOUS-POIX	228
EPAUMESNIL	120
EQUENNES-ERAMECOURT	5 289
ESSERTAUX	247
FAMECHON	2 601
FLEURY	3 282
FLUY	1 912
FORCEVILLE-EN-VIMEU	670
FOURCIGNY	371
FRAMICOURT	397
FRESNES-TILLOLOY	722
FRESNOY-AU-VAL	1 566
GUIZANCOURT	890
HESCamps	594
HORNOY-LE-BOURG	22 618
LACHAPELLE	334
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	2 750
LIGNIERES-CHATELAIN	4 427
LIOMER	7 967
Ö-DE-SELLÉ	17 982
MARLERS	2 029
MOLLIENS-DREUIL	5 579
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	825
NAMPS-MAISNIL	11 022
<b>BOSQUEL</b>	<b>4 511</b>
BOUGAINVILLE	214
BRASSY	622
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	1 610
BROCOURT	7 347
CAMPS-EN-AMIENOIS	4 312
CAULIERES	2 462
CERISY-BULEUX	4 399
CONTRE	396
CONTY	49 951
COURCELLES-SOUS-THOIX	1 968
CROIXRAULT	2 801
NEUVILLE-AU-BOIS	150
NEUVILLE-COPPEGUEULE	6 366
OISSY	3 235
ORESMAUX	2 645
PLACHY-BUYON	3 355
POIX-DE-PICARDIE	137 443
PROUZEL	6 081
QUESNOY-SUR-AIRAINES	186
QUEVAUILLERS	16 987
RAMBURES	4 398
RIENCOURT	179
SAINT-AUBIN-RIVIERE	2 859
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	5 899
SAINT-MAULVIS	819
SENARPONT	12 242
TAILLY	668
THIEULLOY-L'ABBAYE	958
TRANSLAY	2 243
VELENNES	1 227
VILLEROY	105
WARLUS	2 249
<b>TOTAL =</b>	<b>512 742</b>

L'assemblée est invitée à autoriser son Président à procéder au versement des montants dus aux communes et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par **77 voix POUR**, **1 voix CONTRE** (LEPINE Patrick) et **15 ABSTENTIONS** (DANCOURT Daniel, PREMERREUR Patricia, HERDUIN Michèle, LEFEBVRE Grégory, GUICHARD Céline, CAULIER Amaury, VAQUER Florence, DUBOIS Jean, LONGUE-EPEE Bruno, HETROY Maxime, DE SAINT GERMAIN Lyliane, MARSEILLE Frédéric, BRUTELLE Hervé, DUFOUR Guy et MOREL Claude).

- **AUTORISE** le Président à procéder au versement des montants dus aux communes figurant dans le tableau ci-dessus au titre du versement de la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

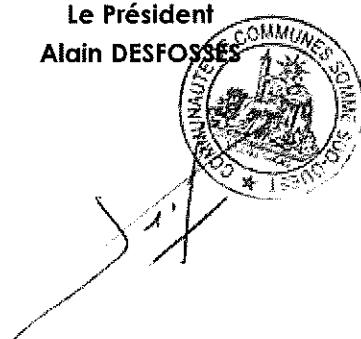
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

Objet :

### BUDGET / FINANCES

---

Effacements de dettes

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLÉT Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLÉT Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président informe l'assemblée que la Trésorerie de Poix-de-Picardie a demandé des effacements de dettes pour un montant total s'élevant à s'élevant à 701,11 € réparti comme suit :

- Budget Principal : 245,00 €
- Budget SPAC : 292,78 €
- Budget REOM : 163,33 €

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces demandes.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 76 voix POUR, 8 voix CONTRE** (POIRE Jean-Paul, MARSEILLE Frédéric, PADE Laurence, BAILLEUL Dominique, RENAUD Jean-Michel, PRAT Philippe, DEVAUX Ginette et DANCOURT Daniel) et **13 ABSTENTIONS** (DUFOUR Guy, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BULCOURT Marc, DUBOIS Jean, MARTIN Christophe, CROSNIER Gérard, TERNOIS Jocelyne, RIMBERT Patrick, FERTEL Nicole, BRUTELLE Hervé, LEJEUNE Denis, WARNAULT Jack et de MONCLIN Arnaud).

- **APPROUVE** les demandes d'effacements de dettes présentées pour un montant total de 701,11 €.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

Objet :

### BUDGET / FINANCES

---

Budget PRINCIPAL :  
Décision modificative  
de crédits n°3.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAUM Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLÉT Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLIE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance** : PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget PRINCIPAL ainsi qu'il suit :

15/10/2025		DECISION MODIFICATIVE	1 / 1
Code	Libellé		Prop.
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Ch. 011	Charges à caractère général		98 000,00
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés		
Ch. 67	Charges exceptionnelles		18 500,00
<b>RECETTES</b>			
Ch. 013	Atténuations de charges		100 000,00
Ch. 70	produits des services, du domaine et ventes divers		3 420,00
Ch. 74	Dotations et participations		8 000,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante		5 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Ch. 041	Opérations patrimoniales		150 000,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées		150 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		-150 000,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		
<b>RECETTES</b>			
Ch. 041	Opérations patrimoniales		150 000,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré **par 100 voix POUR**,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3\_2025 du Budget PRINCIPAL.

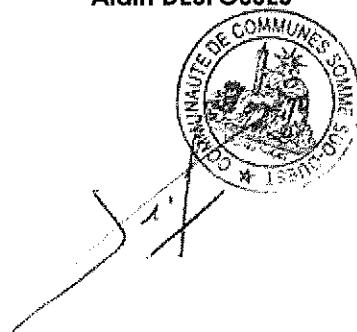
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSÉS



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
 Membres présents : 93  
 Nombre de votants : 105

Objet :

### BUDGET / FINANCES

—  
  
 BUDGET PICARD'IA  
 Délibération modificative  
 de crédits n° 1

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPRAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFUUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget PICARDIA ainsi qu'il suit :

CC SOMME SUD OUEST - COMPLEXE PICARD'IA DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

14/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Prop.
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Ch. 011	Charges à caractère général	3 300,00
<b>RECETTES</b>		
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	3 300,00

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **100 voix POUR et 1 ABSTENTION** (MOREL Claude),

- **APPROUVE** la délibération modificative de crédits n°1-2025 sur le Budget PICARD'IA.

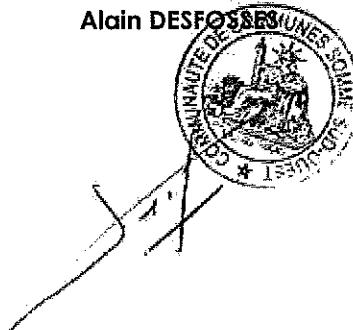
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSÉS



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### BUDGET / FINANCES

---

Budget annexe  
ZAC du Bosquel :  
Décision modificative  
de crédits n°2.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAUM Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLIE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget ZAC du Bosquel ainsi qu'il suit :

CC SOMME SUD OUEST - ZAC BOSQUEL DM 2025 Décision Modificative n°2

OL\_SIMU

15/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Prop.
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Ch. 011	charges à caractère général	1 604 000,00
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	1 604 000,00
<b>RECETTES</b>		
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 604 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 604 000,00
<b>RECETTES</b>		
Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	1 604 000,00

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 101 voix POUR et 1 voix CONTRE** (CLABAULT Lionel),

- **APPROUVE** la décision modificative n°2\_2025 du Budget annexe ZAC du Bosquel.

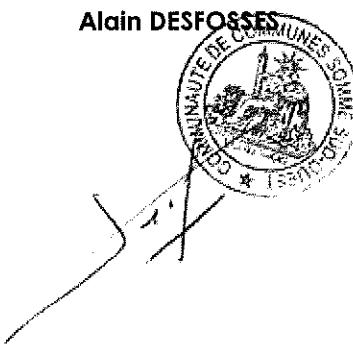
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSÉS



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

Objet :

### BUDGET / FINANCES

---

Budget annexe  
ZAC Croixrault :  
Décision modificative  
de crédits n°1.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLEN Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLIE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget annexe ZAC Croixrault ainsi qu'il suit :

CC SOMME SUD OUEST - ZAC CROIXRAULT DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

14/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Prop.
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
ch. 011	Charges à caractère général	9 000,00
ch. 023	Virement à la section d'investissement	100 000,00
ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 792 000,00
ch. 043	Opérations ordre intérieur de la section	16 100,00
<b>RECETTES</b>		
ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 892 000,00
ch. 043	Opérations ordre intérieur de la section	16 100,00
ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	9 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 892 000,00
<b>RECETTES</b>		
ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 792 000,00

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime après en avoir **délibéré par 102 voix POUR**,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1\_2025 du Budget annexe ZAC Croixrault.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE

Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### BUDGET / FINANCES

---

Budget annexe  
ZA de Oisemont :  
Décision modificative  
de crédits n°1.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATEAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget annexe ZA de Oisemont ainsi qu'il suit :

15/10/2025	DECISION MODIFICATIVE		1 / 1
Code	Libellé	Prop.	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 710,00	
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	-55 710,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>			
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 710,00	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	-55 710,00	

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré **par 103 voix POUR**,

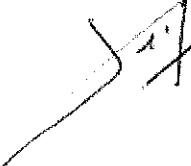
- **APPROUVE** la décision modificative n°1\_2025 du Budget annexe ZA de Oisemont.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Michèle PERONNE**

**Le Président,**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### BUDGET / FINANCES

---

Budget annexe  
Logement :  
Décision modificative  
de crédits n°1.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAUM Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLÉ Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATEAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget annexe Logement ainsi qu'il suit :

CC SOMME SUD OUEST - LOGEMENTS DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

15/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
Code	Libellé	Prop.
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Ch. 011	Charges à caractère général	-10,00
ch. 65	Autres charges de gestion courante	10,00

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré **par 80 voix POUR**,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1\_2025 du Budget annexe Logement.

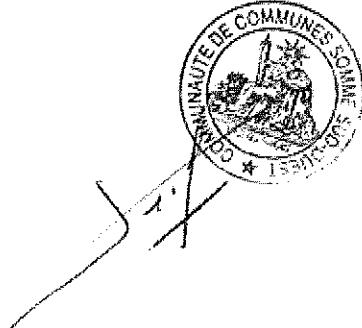
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Michèle PERONNE**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### **Préfecture de la Somme**

Arrondissement  
d'Amiens

### **Communauté de Communes Somme Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la  
convocation :**  
28/10/2025

**Date de la séance :**  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

**Objet :**

### **BUDGET / FINANCES**

---

Création du SPAC en  
autonomie financière  
avec versement d'une  
avance de trésorerie du  
budget principal

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEUAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEUVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLEN Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLÉ Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1618-2 et R.1618-1 à R.1618-3 relatifs aux avances de trésorerie entre budgets publics ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CC2SO ;  
Vu la création du budget annexe "SPAC" par délibération du Conseil communautaire en date du 6 novembre 2023 ;

Considérant que le budget annexe SPAC fut récemment créé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;  
Considérant qu'il est nécessaire de permettre le démarrage de ce service par la mise à disposition temporaire de trésorerie ;

Considérant que le remboursement de cette avance interviendra dès encaissement des recettes propres du SPAC (reprises des excédents transférés, des produits d'exploitation, subventions, etc.) ;

La séance ouverte, le Président rappelle qu'à la suite du transfert de la compétence SPAC à la Communauté de Communes du Sud-Ouest Somme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un budget annexe a été créé afin d'assurer la gestion financière de ce service au sein de la collectivité.

Afin de permettre le démarrage de cette nouvelle compétence communautaire, et d'assurer le règlement des premières dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de mettre à disposition du budget annexe SPAC une avance de trésorerie temporaire. Cette avance permettra au service de fonctionner dans l'attente de la perception de ses premières recettes (reprises d'excédents transférés, produits d'exploitation, subventions, etc.).

Le montant de cette avance sera déterminé en fonction de la situation budgétaire et comptable du budget annexe SPAC à la date du 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L.1618-2 du CGCT, cette avance ne constitue pas une subvention et devra être intégralement remboursée au budget principal au fur et à mesure de la reconstitution de la trésorerie du SPAC dans un délai maximum de douze mois à compter de sa mise à disposition.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 97 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (VASSEUR Dany, LEFEBVRE Grégory, BRUTELLE Hervé et DUFOUR Guy), **AUTORISE** le président à effectuer :

- une avance de trésorerie temporaire au budget annexe SPAC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités locales,
- toutes les opérations comptables et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Michèle PERONNE**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### BUDGET / FINANCES

---

Création d'un budget annexe « SAD mixte »

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLÉT Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'assemblée que les 3 SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) du territoire et le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) communautaire doivent être transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 vers le SAD mixte de la CC2SO conformément au décret n°2023-608 relatif aux services autonomie à domicile du 13 juillet 2023.

Ce SAD mixte dispensera de l'aide et du soin (mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article L.313-1-3 du code de l'action sociale et des familles),

Le principe d'équilibre budgétaire requiert que la gestion dudit service soit individualisée au sein d'un budget annexe au budget principal afin de pouvoir identifier les coûts et ressources dudit service. La Communauté de Communes Somme Sud-Ouest doit donc se doter d'un budget annexe pour gérer ce nouveau service.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 102 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (STOTER Jean-Jacques),

- **DECIDE** de créer un budget annexe dénommé « SAD mixte »,
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'immatriculation de ce budget,
- **INVITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Michèle PERONNE**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la convocation :**  
28/10/2025

**Date de la séance :**  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### HABITAT

Second arrêt du projet de  
Programme Local de  
l'Habitat (PLH) 2026-2031  
de la CC2SO.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENTE Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que par délibération en date du 07 juillet 2025, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat.

Pour mémoire, le Programme Local de l'Habitat (PLH), encadré par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), est le document qui définit la politique de la collectivité en matière d'habitat pour une période de six ans (ici 2026-2031).

Cette feuille de route s'organise autour de 4 orientations stratégiques, déclinées en actions, dont la Communauté de Communes assurera la mise en œuvre et le suivi, en collaboration avec les communes :

- Lutter contre la vacance et les bâtis délaissés ;
- Améliorer la qualité de l'offre en matière de logements ;
- Diversifier l'offre de logements ;
- Accompagner les populations fragiles.

Le document présente un échéancier prévisionnel de mise en œuvre progressive sur les 6 ans, ainsi qu'une estimation financière basée sur des exemples de coûts, à hauteur de 5 910 500 €. Au moment de sa planification opérationnelle, chaque action fera l'objet d'une déclinaison technique et d'un chiffrage complémentaire. Le programme d'actions pourra par ailleurs évoluer en fonction du contexte territorial et des suivis réalisés.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de Programme Local de l'Habitat, arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 07 juillet 2025, a été soumis pour avis aux 119 communes membres de la CC2SO, ainsi qu'au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois chargé de veiller à la cohérence des documents locaux de planification avec le SCOT en vigueur. Tous disposaient d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Parmi les 119 communes, 56 ont fait part d'un avis dans les délais, dont 45 avis favorables, 9 avis défavorables et 2 abstentions. L'avis des communes qui n'ont pas délibéré ou se sont exprimées hors délai est réputé favorable.

Le Pôle Métropolitain salut une démarche globale et volontariste et émet un avis favorable assorti de quelques recommandations liées aux travaux de révision du SCOT en cours. Ces recommandations concernent l'effort de lutte contre la vacance et celui de production locative sociale jugés un peu faibles, rappellent les attentes du SRADDET concernant le maintien dans le temps de la proportion des résidences principales du territoire au sein des polarités et la possibilité pour le territoire de s'appuyer sur l'expertise de l'ADUGA pour l'accompagner dans le suivi du projet.

A l'issue de la consultation, il est utile de constater qu'aucune observation ou recommandation, de la part des communes ou du Pôle Métropolitain, n'affecte structurellement le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté en juillet. Toutefois, des précisions ont été ajoutées au document pour sa bonne compréhension, notamment dans sa partie « orientations ». La liste des modifications effectuée est annexée à la présente délibération.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **93 voix POUR, 2 voix CONTRE** (HOUAS Jean-Claude et MOREL Claude) et **9 ABSTENTIONS** (MARSEILLE Frédéric, PERONNE Michèle, PIZZAFERRI Nathalie, GUICHARD Céline, CUVILLIER Guillaume, DELAPORTE Pascal, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SINOQUET Céline et CLABAULT Lionel),

- **ARRETE** définitivement le projet de PLH 2026-2031 annexé, afin de pouvoir le transmettre aux services de l'Etat pour avis et au Préfet de la Région Hauts-de-France pour saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Michèle PERONNE**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Prefecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### URBANISME

---

Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du PLUi du Sud-Ouest amiénois

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLÉT Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLEN Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance** : PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président rappelle que le 8 avril 2024, le conseil communautaire a prescrit une procédure de révision du PLUi du Sud-Ouest Amiénois, afin principalement de permettre la poursuite du développement de la zone d'activités de la Mine d'or (ouverture à l'urbanisation de la dernière tranche et réduction de la largeur inconstructible le long de la RD 901), mais aussi de permettre divers ajustements du document dans une logique d'optimisation des procédures.

Dans la délibération de prescription, le Conseil communautaire a défini les modalités de concertation du public sur ce projet : mise à disposition des objectifs détaillés du projet au siège de la communauté de communes, sur son site Internet ainsi qu'en mairie des communes concernées (à savoir Croixrault, Molliens-Dreuil et Villers-Campsart), accompagnés de registres de recueil de remarques et d'une information sur l'organisation d'une enquête publique sur le projet de révision lorsque celui-ci aura été arrêté par le conseil communautaire.

La concertation a eu lieu du 16 juin au 30 septembre derniers, selon les modalités prévues. Aucune remarque en lien avec l'objet de la procédure n'a été relevée dans les registres ou via Internet.

Pour donner suite à une concertation avec les services de l'État en août 2025, il a par ailleurs été décidé de scinder la procédure de révision en deux procédures :

- une procédure de révision dite "allégée" portant sur le seul objet de la réduction de la largeur inconstructible le long de la RD 901 ;
- une procédure de modification visant à l'ouverture à l'urbanisation de la dernière tranche de la zone de la Mine d'or ainsi qu'à la délimitation d'un secteur Na (secteur naturel des exploitations agricoles) à Molliens-Dreuil et d'un secteur Apv (secteur favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques) à Molliens-Dreuil et à Villers-Campsart.

Cette évolution n'engendre pas de changement dans les échéances d'approbation prévues initialement (été 2026).

Le projet de révision allégée est présenté en annexe. Il est composé d'un rapport de présentation et de l'étude d'entrée de ville (Loi Barnier « amendement Dupont ») mise à jour pour élargir son périmètre à la zone située le long de la RD 901.

Vu les articles L153-33 et R153-12 du Code de l'urbanisme

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 98 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (DEVAUX Ginette, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume et QUEVAUVILLERS Louis),

- **ARRÊTE** le bilan de la concertation présenté ci-dessus,
- **ARRÊTE** le projet de révision « allégée » du PLUi du Sud-Ouest amiénois.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE

Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

Objet :

### PETITE ENFANCE

Avis sur le projet de création  
d'une micro-crèche  
à Rambures.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAUM Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATEAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que les communes, ou les communautés de communes lorsque la compétence leur a été transférée, sont les Autorités Organisatrices (AO) du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Décret du 1<sup>er</sup> avril 2025 apporte des précisions sur ce rôle. Ainsi, toute demande de création d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) doit recueillir l'avis favorable de l'Autorité Organisatrice du territoire, préalablement au dépôt du dossier de demande auprès du Conseil départemental. L'avis doit être rendu par l'assemblée délibérante.

La commune de Rambures, porteuse d'un projet sur la commune, a déposé une demande d'avis auprès de la CC2SO. Le projet a été présenté par Monsieur Fabrice Vue, maire de Rambures, lors de la commission Petite Enfance du 15 octobre 2025.

L'assemblée est invitée à émettre un avis sur ledit projet.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **104 voix POUR et 1 ABSTENTION** (PRAT Philippe),

- **EMET** un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche à Rambures.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### CULTURE – TOURISME - SPORT

---

Restitution de la  
médiathèque d'Oresmaux à  
la commune

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLIE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance** : PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée de la sortie de la médiathèque d'Oresmaux du réseau de lecture publique communautaire, à la demande de la municipalité. Les élus, réunis lors des travaux de préparation du budget 2025, ont répondu favorablement à cette demande. La sortie sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La commune et la CC2SO travaillent conjointement à l'inventaire des ouvrages, des matériels et du mobilier pour la rédaction d'une convention encadrant leur transfert.

L'assemblée est invitée à approuver la sortie du réseau communautaire de la médiathèque d'Oresmaux, modifiant de fait la délibération n°208-2018 définissant l'intérêt communautaire, avec la suppression d'Oresmaux dans la liste des médiathèques du réseau de lecture publique communautaire, et à autoriser le Président à signer la convention de transfert des biens à la commune d'Oresmaux (ouvrages, matériels, mobilier).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 97 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (DOMART Alan et CAULIER Amaury),

- **APPROUVE** la sortie du réseau communautaire de la médiathèque d'Oresmaux modifiant de fait la délibération n°208-2018 définissant l'intérêt communautaire, avec la suppression d'Oresmaux dans la liste des médiathèques du réseau de lecture publique communautaire,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de transfert des biens à la commune d'Oresmaux.

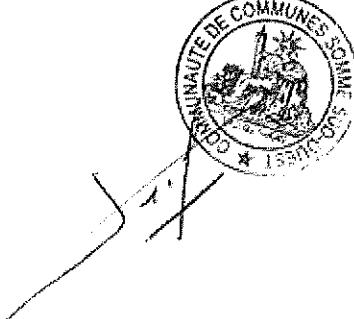
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

**Préfecture de la Somme**

 Arrondissement  
d'Amiens

**Communauté de Communes  
Somme Sud-Ouest**
**Date d'envoi de la convocation :**

28/10/2025

**Date de la séance :**

03/11/2025

Membres en exercice : 147

Membres présents : 93

Nombre de votants : 105

**Objet :**
**RESSOURCES HUMAINES**

—

 Modification du tableau indicatif  
des emplois : créations et  
suppressions d'emplois  
permanents

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial (CST).

Compte tenu des besoins de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, il convient de renforcer les effectifs de l'EPCI.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier des cadres d'emploi.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35<sup>ème</sup>).

Sous réserve de l'avis du prochain comité social territorial,

**Article 1 : Décide de créer les emplois permanents suivants :**

Services	Catégorie	Cadre d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire	Emploi	Fondement juridique	Date création de poste
Mobilité	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	35,00	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/01/2026
Mobilité	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	31,87	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/01/2026
Mobilité	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	29,85	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/12/2025
Mobilité	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	28,85	conducteur autocar	article L.332-8-2	01/12/2025
Aménagement et transition	B	rédacteur territorial	rédacteur principal 1e classe	35,00	chargé de mission urbanisme et transition	article L.332-8-2	01/01/2026
Petite Enfance	A	puéricultrice territoriale	puéricultrice hors classe	2,31	référente RSAI	article L.332-8-2	01/01/2026
Petite Enfance	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	35,00	entretien des locaux	article L.332-8-2	03/01/2026
CTS - Lecture publique	C	adjoint technique territorial	adjoint technique	17,02	entretien des locaux	article L.332-8-2	01/01/2026
Bâtiment	C	adjoint technique	adjoint technique principal 2e cl	15,00	entretien des locaux	article L.332-8-2	01/01/2026
Finances	C	adjoint administratif territorial	adjoint administratif principal 1e cl	17,50	assistant gestion financière	article L.332-8-2	01/12/2025
Solidarité - Centre Social	C	adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1e cl	35,00	Agent France service	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	35,00	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	27,38	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	19,00	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Voies/Espaces Vert	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	35,00	Agent des espaces verts et de la voirie	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1e cl	20,00	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	01/12/2025
Solidarité	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	10,00	Animation SAAD	article L.332-8-2	01/12/2025
Finances	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal 1e cl	35,00	directrice du service Finances	article L.332-8-2	01/01/2026
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	34,94	référent périscolaire/ACM	article L.332-8-2	01/01/2026
Vie scolaire	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles Maternelles	34,99	fonction d'ATSEM	article L.332-8-2	01/01/2026
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	13,14	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	21,03	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles Maternelles	24,55	fonction d'ATSEM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	35,00	référent périscolaire/ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles Maternelles	23,59	fonction d'ATSEM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles Maternelles	16,00	fonction d'ATSEM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles Maternelles	28,16	fonction d'ATSEM	article L.332-8-2	04/11/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	15,59	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	27,57	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	15,28	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles Maternelles	23,32	fonction d'ATSEM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	24,85	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	21,20	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	28,49	animation périscolaire et ACM	article L.332-8-2	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	14,09	réception des commandes ; préparation des repas ; service en salle ; entretien des locaux et du matériel	article L.332-8-2	04/11/2025
Petite enfance - crèche Conty	A	Educatrice territoriale de jeunes enfants	Educatrice de jeunes enfants	35,00	responsable de crèche	article L.332-8-2	01/12/2025
Petite enfance - crèche Conty	B	Auxiliaire puériculture territorial	Auxiliaire puériculture de classe normale	35,00	auxiliaire de puériculture	article L.332-8-2	01/12/2025
Petite enfance - crèche Conty	B	Auxiliaire puériculture territorial	Auxiliaire puériculture de classe normale	35,00	auxiliaire de puériculture	article L.332-8-2	01/12/2025
Petite enfance - crèche Conty	C	Agent social territorial	Agent social principal 2e classe	35,00	agent auprès d'enfants	article L.332-8-2	01/12/2025
Petite enfance - crèche Conty	C	Agent social territorial	Agent social principal 2e classe	35,00	agent auprès d'enfants	article L.332-8-2	01/12/2025
Petite enfance - crèche Conty	C	Agent social territorial	Agent social principal 2e classe	35,00	agent auprès d'enfants	article L.332-8-2	01/12/2025
Petite enfance - crèche Conty	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	30,00	entretien des locaux	article L.332-8-2	01/12/2025
Petite enfance - crèche Conty	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	30,00	entretien des locaux	article L.332-8-2	01/12/2025
Secrétaire de mairie	B	rédacteur territorial	Rédacteur	8,00	fonction de secrétaire de mairie	article L.332-8-2	15/11/2025

**Article 2 : Décide de supprimer les emplois permanents suivants :**

Services	Catégorie	Cadre d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire	Date de suppression de poste
Mobilité	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	28,85	01/01/2026
Mobilité	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique	28,85	01/01/2026
Mobilité	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique	24,25	01/12/2025
Mobilité	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique	31,87	01/12/2025
Aménagement et transition	B	rédacteur territorial	Rédacteur principal 1e classe	28,00	01/01/2026
Petite Enfance	C	adjoint technique territorial	Adjoint technique	30,00	03/01/2026
CTS - Lecture publique	C	adjoint technique	Adjoint technique	6,00	01/01/2026
Finances	C	adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2e cl	17,50	01/12/2025
Solidarité - Centre Social	C	adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2e cl	35,00	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	35,00	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	27,38	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	19,00	01/12/2025
Voirie/Espaces Vert	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	35,00	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	20,00	01/12/2025
Solidarités	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation	10,00	01/12/2025
Finances	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal 1e cl	35,00	01/01/2026
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	34,94	01/01/2026
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	34,99	01/01/2026
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	21,56	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	27,50	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	34,48	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	23,59	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2e cl	16,00	01/12/2025
Vie scolaire	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé principal 1e classe des Ecoles Maternelles	28,16	04/11/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	9,09	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	25,90	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation	12,61	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	25,54	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation	32,05	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 2e cl	35,00	01/12/2025
Vie scolaire	C	Adjoint animation territorial	Adjoint animation	32,73	01/12/2025

**Article 3 : Autorise que ces emplois soient éventuellement pourvus par des contractuels, dans les conditions définies ci-après, qui seront recrutés sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique** qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents, à savoir notamment :

- ✓ L'article L.332-8-2 du CGFP : pour un emploi permanent du niveau de la catégorie A / B / C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté
- ✓ L'article L.332-8-5° du CGFP : pour un emploi permanent inférieur au mi-temps (moins de 17h30 pour un TC à 35h)

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisée pourra alors être conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Les candidats contractuels devront alors justifier du niveau d'études et d'expériences professionnelles correspondant à l'emploi.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer, assimilées à un emploi de catégorie A, B ou C, en se basant sur la grille indiciaire des cadres d'emplois déterminés dans l'article 1.

La rémunération sera comprise entre le 1<sup>er</sup> échelon et l'échelon maximum de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, le cas échéant assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**Article 4 : Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,**

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE** (DANTEN Emmanuel suppléant de CAUX Gaël) et **4 ABSTENTIONS** (MOREL Claude, de MONCLIN Arnaud, RIMBERT Patrick et WARNAULT Jack),

- **FIXE** l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, lequel mentionne sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Michèle PERONNE**



**Le Président**  
**Alain DESFOSSES**



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

Objet :

### MOBILITE

---

Conventions techniques et  
financières avec le  
département de la Somme

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAUM Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLÉT Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATEAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance** : PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'assemblée qu'un itinéraire cyclable doit être aménagé entre Beaucamps-le-Vieux et Poix-de-Picardie. Pour ce faire, il est nécessaire d'implanter de la signalisation verticale et de réaliser des marquages de pictogrammes vélo sur des routes départementales pour indiquer l'itinéraire de la voie partagée. Ces aménagements ont pour objet de sécuriser les déplacements des cyclistes sur les voies et de les orienter. Il s'agit du premier tracé à aménager pour constituer le maillage entre les bourgs prévu au schéma directeur cyclable de la CC2SO.

Ces aménagements sont à la charge de la CC2SO mais la création de cet itinéraire cyclable a fait l'objet d'une subvention au titre du fonds vert.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 94 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (SINOQUET Céline, LEFEBVRE Grégory, WARNAULT Jack et RIMBERT Patrick),

- **AUTORISE** le Président à signer deux conventions techniques et financières avec le Conseil départemental de la Somme pour l'implantation de la signalétique verticale et horizontale sur l'itinéraire cyclable entre le collège de Beaucamps-le-Vieux et Poix-de-Picardie et tout document à intervenir.

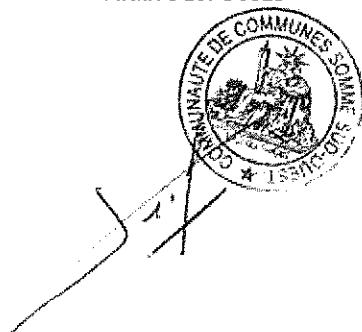
Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la  
convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

Objet :

**VOIRIE**

---

Fonds de concours

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLOREUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance** : PERONNE Michèle.

## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 93  
Nombre de votants : 105

### Objet :

### VOIRIE

---

Intégration de voiries  
communales dans le réseau  
communautaire

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevaillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 88

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 12

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFUEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATEAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 42

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la commission « Voirie » s'est prononcée favorablement, le 30 avril dernier, sur l'intégration des voies suivantes dans le réseau communautaire :

- POIX-DE-PICARDIE : intégration de la rue de la Grenouillère (120ml). Cette voie correspond à la définition de la voirie d'intérêt communautaire.
- ORESMAUX : intégration de la rue du Captage (1 800 m.l). Cette voie correspond à la définition de la voirie d'intérêt communautaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré **par 101 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (VASSEUR Dany et CROSNIER Gérard),

- **APPROUVE** l'intégration des voies communales ci-dessus dans le réseau communautaire.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



## Délibérations du Conseil Communautaire

### Préfecture de la Somme

Arrondissement  
d'Amiens

### Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :  
28/10/2025

Date de la séance :  
03/11/2025

Membres en exercice : 147  
Membres présents : 92  
Nombre de votants : 103

Objet :

**VOIRIE**

--

Redevance d'occupation  
du domaine public pour  
l'implantation et la  
maintenance des éoliennes

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, à la suite de la convocation en date du 28 octobre 2025.

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé. 87

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël). 5

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir :** PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald). 11

**Etaient absents ou excusés :** ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, DELAPORTE Pascal, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLCOURT Bernard, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno. 44

**Secrétaire de séance :** PERONNE Michèle.

La séance ouverte, le Président informe que dans le cadre de la création de parcs éoliens, les développeurs utilisent les voiries communautaires pour les travaux d'implantation et de maintenance des éoliennes.

Il rappelle également que conformément à l'article L 1321-2 du CGCT, une communauté de communes peut instaurer une redevance d'occupation du domaine public sur les voiries communales reconnues d'intérêt communautaire mises à sa disposition par les communes.

A la suite de l'avis favorable de la commission « Voirie » du 30 avril dernier, il est proposé à l'assemblée l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs éoliens utilisant des voies communautaires comme suit :

- 2 000 €/éolienne/an pendant la durée des travaux
- 1 400 €/éolienne/an pendant la période d'exploitation de l'éolienne pour les travaux de maintenance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire après en avoir délibéré **par 91 voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (RIMBERT Patrick, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, CORDIER Michel, DOMART Alain, QUEVAUVILLERS Louis, VAQUER Florence et TERNOIS Jocelyne).

- **APPROUVE** l'instauration de cette redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs éoliens utilisant des voies communautaires et
- **AUTORISE** le président à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance,  
Le 3 novembre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE



Le Président  
Alain DESFOSSES



---

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil communautaire du 3 novembre 2025**  
**tenu à la Salle des fêtes de Quevauvillers**

---

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, CHABAILLE Sébastien, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, WARNAULT Jack, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DECAMPS Patrice, DESFOSSES Alain, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, de WAZIERS Isabelle, MICHaux Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, GUILAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, HUYON Jean-Luc, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, HETROY Maxime, BRUTELLE Hervé.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : GUICHARD Céline (suppléante de DUCHAUSSOY Stéphane), FERTEL Nicole (suppléante de TAVERNE Roger), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), DANTEN Emmanuel (suppléant de CAUX Gaël).

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : PADE Laurence, (pouvoir à BAILLEUL Dominique), HEBERT Thierry (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques (pouvoir à AUBREE Pascal), DOMISSE Thibaut (pouvoir à MOUTON Valérie), DUFOUR Guy (pouvoir à BRUTELLE Hervé), FROIDURE James (pouvoir à ROUX Alain), DELAPORTE Pascal (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), PORTOIS Nicolas (pouvoir à LENGLET Xavier), CUVILLIER Guillaume (pouvoir à PERONNE Michèle), LEMOINE Jacques (pouvoir à HUYON Jean-Luc), DELAIRE Rose-France (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald).

**Etaient absents ou excusés** : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, LECLERCQ Marc-Antoine, GUILBERT Francis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, VAN OOTEGHEM Clarisse, BEAUCOURT Céline, DEVERITE Françoise, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOBLECOURT Jean-Michel, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLENT Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno.

**Secrétaire de séance** : Michèle PERONNE.

**PREAMBULE :**

- **Intervention de Clément DABOVAL, Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe, Chef du CIS de Poix-de-Picardie.**
- **Présentation des modalités de suivi de la consommation et du potentiel foncier de la CC2SO par Violaine LESCEUX (directrice Aménagement et transitions à la CC2SO)**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. DIRECTION GENERALE**

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
  - 1.2. Restitution des informations du bureau communautaire du 20 octobre 2025
  - 1.3. Restitution des marchés publics attribués
  - 1.4. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 septembre 2025
- 2. BUDGET/FINANCES** Fiscalité éolienne 2025
- 2.2. Reversement obligatoire de la compensation de la part salaire (CPS) de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2025
  - 2.3. Effacements de dettes
  - 2.4. Budget PRINCIPAL : décision modificative de crédits n°3
  - 2.5. Budget annexe PICARD'IA : décision modificative de crédits n°1
  - 2.6. Budget annexe ZAC du Bosquel : décision modificative de crédits n°2
  - 2.7. Budget annexe ZAC CROIXRAULT : décision modificative de crédits n° 1
  - 2.8. Budget annexe ZA de Oisemont : décision modificative de crédits n°1
  - 2.9. Budget annexe Logement : décision modificative de crédits n°1
  - 2.10. Création du SPAC en autonomie financière avec versement d'une avance de trésorerie du budget principal
  - 2.11. Création d'un budget annexe « SAD mixte »

**3. HABITAT**

- 3.1. Second arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031

**4. URBANISME**

- 4.1. Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du PLUi du Sud-Ouest amiénois

**5. PETITE ENFANCE**

- 5.1. Avis sur le projet de création d'une micro-crèche à RAMBURES

**6. CULTURE-TOURISME-SPORT**

- 6.1. Restitution de la médiathèque d'Oresmaux à la commune

**7. RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1. Modification du tableau indicatif des emplois : créations et suppressions d'emplois permanents.

**8. MOBILITE**

- 8.1. Conventions techniques et financières avec le département de la Somme

**9. VOIRIE**

- 9.1. Fonds de concours

- 9.2. Intégration de voiries communales dans le réseau communautaire

- 9.3. Redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation et la maintenance des éoliennes.

**10. INFORMATION(S) DIVERSE(S)**

**11. QUESTION(S) DIVERSE(S).**

Le Président ouvre la séance et remercie la commune de Quevauvillers et Dominique DUSSUELLE pour son accueil. Il rappelle que la séance est enregistrée et invite les conseillers communautaires souhaitant prendre la parole de bien vouloir se présenter et de préciser la commune qu'ils représentent.

Il demande à toute personne quittant la salle de restituer son boîtier et indique qu'une collation sera servie à l'issue de la réunion.

### **Présentation des modalités de suivi de la consommation et du potentiel foncier de la CC2SO.**

Violaine LESCEUX, directrice du service Aménagement et transitions, présente les modalités de suivi de la consommation et du potentiel foncier de la CC2SO via un diaporama projeté en séance (diaporama joint au procès-verbal).

A l'issue de la présentation, le Président donne la parole à Xavier DESCOUTURES et Amaury CAULIER pour compléter la présentation.

Xavier DESCOUTURES, Directeur Général des Services Techniques de la CC2SO, précise qu'à première vue, cet outil paraît peu accessible pour les élus communaux et qu'il s'agit avant tout d'un objet technique. Il souligne toutefois un double intérêt à ce suivi de la consommation et du potentiel foncier : il faudra un jour réfléchir ensemble à une éventuelle fiscalité sur les logements vacants et précise qu'Amaury CAULIER, maire de Oisemont, pourrait mieux en parler car il l'a appliquée dans sa commune. C'est une fiscalité qui rapporte très peu car le montant est dérisoire et il existe de nombreuses possibilités de dégrèvement. Néanmoins, c'est un outil qui intéresse fortement les services de l'État qui rappellent régulièrement qu'il a été très peu mis en place par les communes alors qu'il permet de lutter contre la vacance et de densifier les communes.

Amaury CAULIER, maire de Oisemont et Vice-président en charge de l'Habitat, confirme qu'il s'agit d'un outil qui demande un temps d'appropriation mais qui pourra aider, notamment dans l'actualisation des données. Régulièrement, les cartographies disponibles sous format dématérialisé ne sont pas à jour. Cet outil permettrait de mettre les choses à jour directement, ce qui est appréciable. Concernant la taxe sur les logements vacants instaurée à Oisemont, la commune devrait percevoir environ 1 500 ou 2 000 € cette année, ce qui est minime pour le nombre de logements vacants.

Le Président remercie les intervenants et souligne que l'administration, lors de la loi ALUR, des PLUi, etc., a parfois affirmé des choses qui n'étaient pas forcément vraies, ce qui se vérifie. Il insiste sur la nécessité du travail de terrain que les communes peuvent réaliser. Un formulaire d'enquête sera envoyé au début de l'année 2026 et il est important que les conseils municipaux ou secrétaires de mairie y consacrent du temps pour être le plus précis possible. Les services de la Communauté de Communes sont disponibles pour répondre aux questions. Il conclut en rappelant l'importance d'être le plus précis possible

## **1. DIRECTION GENERALE**

### **1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

**Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, pour être secrétaire de séance.**

## **1.2. Restitution des informations du bureau communautaire du 20 octobre 2025**

Le Président fait part des informations suivantes qui sont dans la note de synthèse reçue par tous les conseillers communautaires :

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

#### **Habitat : Programme d'Intérêt Général (PIG).**

Un montant total de 53 992 € de subventions a été attribué à 18 foyers et 37 226 € accordés au titre de la caisse d'avance à 1 foyer dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

#### **Mobilité : Acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE)**

Un montant total de 3 800 € de subventions a été attribué à 19 personnes dans le cadre de l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique dans le cadre du Plan de Mobilité Rurale.

### **SCOLAIRE : Contribution obligatoire aux écoles privées**

Une participation financière au titre de l'année 2025 a été accordée aux écoles privées de Conty et Oisemont établie comme suit :

Ecole Jeanne d'Arc de Conty : 678,81€ x 95 = 64 486,95€

Ecole Saint Joseph de Oisemont : 678,81 € x 113 élèves = 76 705,53 €

### **VOIRIE : Convention de mandat**

Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandat à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :

- Belleuse : la commune donne mandat à la CC2SO pour réaliser les travaux de bordurage sur la Petite Rue et Rue Verte pour un montant de 821 € TTC ;
- Molliens-Dreuil : la commune donne mandat à la CC2SO pour la mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser des travaux d'assainissement pluvial sur la RD 211 pour un montant de 4 500€ TTC

## **1.3. Restitution des marchés publics attribués**

L'assemblée donne acte au président de la restitution des marchés publics attribués ci-dessous :

- Marché 19-2023 : Réhabilitation de la Villa « Les Fauvettes » en bureaux pour la CC2SO : avenant n°1 d'un montant de 11 413,57 € HT (23,36% du marché initial) pour le lot 5 Plâtrerie, faux plafonds – EPM.
- Marché 02-2025 : Reconstruction de bâtiments intercommunautaires sinistrés à Conty : avenant n°1 d'un montant de 21 017,50 € HT (11,09% du marché initial) pour le lot n°1 Gros œuvre – HUBERT CALLEC.
- Marché 16-2024 : Construction d'un accueil périscolaire et restaurant scolaire à Liomer : avenant n°1 d'un montant de 5 959,29 € HT (12,9% du marché initial) pour le lot n°8 Equipements de cuisine, production de froid – EQUIP'FROID.

Xavier DESCOUTURES, Directeur Général des Services Techniques, intervient pour faire un point sur l'avancement des divers travaux en cours. Il indique dans un premier temps que les services du Cycle de l'eau, la Voirie et du Bâtiment se sont installés depuis quelques semaines dans les locaux de la Villa des Fauvettes.

Dans un second temps, il évoque que les travaux du périscolaire et du restaurant scolaire de Liomer avancent bien, estimant la livraison de l'établissement pour la rentrée de 2026.

Il signale que le chantier de l'école de Molliens-Dreuil est plus compliqué et que le chantier a rencontré beaucoup de difficultés mais que quatre classes, un périscolaire et le restaurant scolaire ont déjà été refaits. Les nouveaux locaux devraient pouvoir accueillir les enfants au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Xavier DESCOUTURES explique également qu'il va falloir relancer le lot VRD en urgence car l'entreprise AEVA avec laquelle la CC2SO travaillait a été mise en redressement judiciaire à la suite du décès du chef d'entreprise.

#### **1.4. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 septembre 2025**

Le Président propose de voter sur le procès-verbal du conseil communautaire du 15 septembre 2025 lequel a été joint lors de la convocation.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 99 POUR et 1 ABSTENTION, APPROUVE le procès-verbal du 15 septembre 2025.**

## **2. BUDGET/FINANCES**

Le Président donne la parole à Isabelle de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, qui présente les orientations budgétaires via un diaporama (diaporama qui sera joint au procès-verbal).

Madame de WAZIERS commence par rappeler que le contexte budgétaire national est particulier : la France n'a pas de budget et on ne sait pas quand il sera voté. Dans ces conditions, le travail s'effectue « un peu sans filet » et pour travailler sur des chiffres à peu près sûrs elle présente les différentes hypothèses de travail qui ont été retenues pour établir ces orientations budgétaires :

- Fiscalité égale d'une année sur l'autre
- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) considérée comme égale d'une année sur l'autre
- FCTVA également stable
- Prestations de services : aucune réactualisation prévue en 2026, contrairement à ce qui avait été fait lors du budget 2025
- Intégration de l'augmentation de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) que tous les élus doivent payer et qui augmente chaque année. Cette augmentation est prévue pour 4 ans et a été intégrée dans le budget.

Madame de WAZIERS précise que les résultats de l'exercice précédent n'ont pas été repris, cela va permettre de voter le budget, mais elle rappelle qu'il y a des élections municipales à venir, donc un nouveau Conseil Communautaire. La reprise des résultats permettra de faire évoluer éventuellement le budget en fonction de ce que désirera le nouveau Conseil Communautaire.

Elle explique la méthode retenue de construction budgétaire : l'année dernière, pour le budget 2025, le CFU 2024 (Compte Financier Unique) avait été pris comme base, c'est-à-dire que ce qui avait été réellement dépensé en 2024 avait été repris pour le budget 2025. Cette même méthode a été appliquée pour élaborer le projet de budget 2026.

Certaines modifications sont faites, en commençant par la Petite enfance. Mme de Waziers annonce l'ouverture de la crèche de Conty avec 20 places pour commencer. Elle précise qu'il serait possible d'aller jusqu'à 40 places. L'ouverture est prévue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour la crèche les Fripouilles, elle indique qu'elle est passée de 20 à 15 places au 1<sup>er</sup> septembre 2025 à la demande de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) au vu des locaux.

Pour le service Vie scolaire, Madame de WAZIERS présente les dispositifs pris en charge qui sont reconduits pour le scolaire et le périscolaire et notamment :

- Les transports scolaires pour la piscine
- Les dispositifs « école et cinéma »
- Le renouvellement des ouvrages pédagogiques, comme l'année dernière
- L'environnement numérique du travail

Elle évoque le montant des aides par élève et précise que les mêmes dépenses sont maintenues, soit :

- 10 € par élève pour les sorties pédagogiques
- 48 € par élève pour les fournitures scolaires

Elle souligne que l'ensemble de ces aides représente 100 € par élève au total.

Madame de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, annonce également le remplacement des TBI (Tableaux Blancs Interactifs) installés dans les écoles. Ils ont besoin d'être changés et sont maintenant remplacés par des écrans tactiles. L'avantage de ces écrans tactiles est qu'il n'y a plus besoin de rétroprojecteur ni de spots, ce qui les rend beaucoup plus facile d'utilisation.

Ces écrans tactiles ont été testés dans l'école d'Hornoy-le-Bourg. Un programme de remplacement progressif des TBI est prévu.

Madame de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, exprime une condition importante : elle aimerait que le remplacement des TBI par des écrans tactiles se fasse lorsque les enseignants se sont engagés à faire les formations correspondantes à leur utilisation. Elle trouve très dommage que les TBI ne soient déjà pas utilisés avec toutes leurs capacités. Les écrans tactiles ont un certain prix, et elle estime important que le professeur qui va s'en servir s'engage à avoir fait les formations nécessaires.

Pour le périscolaire, elle indique que la cantine à 1€ est maintenue. Les objectifs suivants continuent à être développés :

- La continuité éducative
- La promotion de la santé et du bien-être de l'enfant
- Le développement du sentiment d'appartenance à un territoire

Pour l'extrascolaire, c'est-à-dire les accueils collectifs de mineurs, rien ne change. Madame de WAZIERS signale que les activités maintenues comprennent :

- Une sortie par semaine
- Des intervenants spécialisés
- Des séjours en camp
- Du travail autour des goûters avec des producteurs locaux
- Les navettes
- Les pass jeunes

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, interroge Mme de Waziers sur l'évaluation des enseignants qui n'utilisent pas les TBI et demande s'il existe des statistiques sur leur utilisation.

Madame de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond qu'aucune évaluation n'est demandée, mais qu'elle souhaite que les enseignants s'engagent à suivre la formation prévue. Elle reconnaît qu'à ce jour, certaines écoles utilisent très peu les TBI.

Maxime HETROY estime toutefois qu'un nombre significatif d'enseignants les utilisent.

Madame de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, confirme à son tour que dans l'école d'Hornoy-le-Bourg, les enseignants ayant testé les écrans tactiles les ont trouvés très utiles. Elle regrette cependant que ces outils coûteux ne soient pas toujours exploités pleinement et considère justifié de demander aux enseignants de suivre la formation.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, ajoute que cette exigence lui paraît correcte et nécessaire compte tenu de l'investissement consenti. Isabelle de WAZIERS conclut en confirmant que, malgré leur potentiel, beaucoup de TBI ne sont pas utilisés par certains enseignants.

Jean-Jacques STOTER, Vice-Président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, intervient sur les pratiques pédagogiques dans les écoles, soulignant que c'est très intéressant pour l'avenir des enfants mais aussi pour l'avenir des enseignants. Avec l'apparition de l'intelligence artificielle, il pense qu'il y a effectivement besoin de se former et rapidement. Il cite ce qu'avait dit la ministre sortante de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne.

Pour les Solidarités, Madame de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, annonce un projet sur lequel la CC2SO travaille déjà depuis un an : la création d'un SAD mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle

rappelle que l'ARS (Agence Régionale de Santé) a demandé que les SAD (Services d'Aide à Domicile) soient adossés à des SIAD (Services Infirmiers d'Aide à Domicile).

Le territoire disposait d'un SAD qui couvrait toute la communauté de communes et de trois SIAD distincts : un à Airaines, qui dépendait de l'ÉPISSOS, un à Hornoy-le-Bourg et un à Poix-de-Picardie.

Madame de WAZIERS précise que l'objectif de ce regroupement est qu'une personne qui sort de l'hôpital n'ait qu'un seul interlocuteur qui va pouvoir organiser à la fois les soins au retour à domicile et l'accompagnement à domicile pour aider les personnes qui reviennent.

En outre, il nous est demandé qu'un budget annexe au budget principal dénommé « SAD mixte » soit créé. Madame de WAZIERS se veut rassurante en indiquant que l'ARS ne rembourse à 100% que les soins et toutes les dépenses réalisées devront être prouvées, ce n'est pas du déclaratif. Concernant le budget annexe, elle ajoute qu'il aura une comptabilité analytique pour bien dissocier ce qui vient du soin et ce qui vient de l'accompagnement à domicile, c'est-à-dire du service à domicile.

La Vice-Présidente énumère les autres actions qui se poursuivent notamment la mise en place des actions du contrat local de santé (CLS), signé pour la période 2024-2028 ; la poursuite des animations séniors ; l'appel à projets 2025-2026 pour les jardins intergénérationnels collaboratifs dont certaines communes se sont emparées, ou encore la poursuite des permanences des Boussole 1 et Boussole 2 avec France Services, qui fait maintenant aussi les titres d'identité et continue à accueillir les aidants et les aidés dans la halte répit.

Pour l'ASTROLADE (ex-Centre social), elle mentionne la coordination du projet éducatif territorial, la convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF et des actions organisées sur tout le territoire, à la fois pour les familles et la vie associative.

Madame de WAZIERS présente les orientations budgétaires 2026 pour **la culture, le tourisme et le sport**. La saison culturelle se poursuit avec le théâtre de l'Orage et l'organisation du festival. Les actions et animations continuent. Le festival « Chahut Vert » aura lieu le week-end du 22 août 2026.

Elle évoque la poursuite des actions et animations au sein des médiathèques et mentionne que le festival des parents et des bébés vient d'avoir lieu et qu'il y a beaucoup d'activités proposées.

La Vice-Présidente rappelle que le bureau de tourisme de Conty est ouvert toute l'année tandis que celui de Poix-de-Picardie est ouvert pendant la saison estivale, de juillet et août.

Elle annonce également que le hammam d'Aquasoa est réouvert, ajoutant que sa fermeture avait causé une perte de fréquentation.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, rappelle qu'il s'était déjà exprimé en bureau et en commission Culture concernant l'organisation du festival et qu'il constate l'absence de chiffres précis dans les orientations budgétaires.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, précise que les orientations budgétaires ne détaillent pas l'ensemble des montants.

Pascal AUBREE insiste en rappelant que les données avaient été présentées en commission et qu'ils étaient intervenus sur la question des recettes, jugées insuffisantes. Il souligne que les montants relatifs au mécénat et aux recettes de la buvette n'étaient pas indiqués. Selon lui, il est nécessaire de les faire figurer au budget, en précisant que toute recette doit trouver sa contrepartie en dépense, afin d'assurer la cohérence de l'équilibre budgétaire. Il souhaite que cette remarque soit à nouveau actée en Conseil communautaire.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, rappelle que le précédent festival avait enregistré un déficit important et que, lors de la préparation du budget, une approche prudente sur les recettes est donc privilégiée. Elle indique que si le déficit a existé, c'est notamment parce que certaines recettes, comme le mécénat, n'avaient pas été au rendez-vous. Elle précise qu'en règle générale, les recettes sont volontairement minorées, car les dépenses, elles, sont certaines.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, répond qu'il comprend la prudence, mais souligne qu'en l'occurrence, les recettes n'ont pas été minimisées : elles ont été retirées entièrement. Il estime qu'il aurait fallu les maintenir au niveau de 2024.

Madame de WAZIERS indique qu'il est nécessaire d'être sûr de pouvoir les percevoir avant de les inscrire, rappelant que le mécénat demeure une ressource très aléatoire.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, insiste néanmoins sur la nécessité d'inscrire ces montants, ne serait-ce qu'à hauteur de ceux de 2024, afin de permettre l'engagement des dépenses nécessaires au maintien du festival dans des conditions équivalentes. Il ajoute qu'il est conscient de la nécessité de maîtriser les coûts, mais qu'il est important que ces recettes apparaissent pour garantir la faisabilité du projet.

Xavier LENGLLET, vice-président en charge de l'urbanisme, intervient pour rappeler qu'en comptabilité publique, l'un des cinq grands principes est le principe de précaution, selon lequel seules les recettes certaines peuvent être inscrites au budget ou aux orientations budgétaires.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, répond que, dans ce cas, le budget 2024 n'était pas conforme à ce principe, puisque les recettes de mécénat et du bar y figuraient.

Xavier LENGLLET, vice-président en charge de l'urbanisme, réaffirme que, selon les règles comptables, ces recettes n'auraient effectivement pas dû apparaître si elles n'étaient pas garanties.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, maintient que ces recettes figuraient bien au budget précédent, sans doute à un niveau trop élevé.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, précise que les subventions ne sont comptabilisées qu'à réception de l'arrêté d'attribution même si la demande a été déposée en amont.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, conclut qu'il est d'accord sur le principe, mais souhaite que soit bien acté qu'en cas d'obtention de recettes supplémentaires (mécénat, buvette ou subventions), elles devront être inscrites en dépenses correspondantes pour garantir l'équilibre du budget global.

Xavier LENGLLET, vice-président en charge de l'urbanisme, rappelle que, dans ce cas, il conviendra de procéder à une décision modificative ou à un budget supplémentaire.

Monsieur AUBREE répond que cette solution lui convient.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, confirme que des décisions modificatives seront établies le cas échéant.

Pour le service Voiries/Espaces vert/Logistique, Madame de WAZIERS annonce le lancement d'un nouveau marché pour les travaux d'enduits et les travaux neufs, prévu pour la fin mars 2026.

Le programme des enduits superficiels est reconduit à hauteur de 50 kilomètres par an, comme les autres années et le programme des travaux neufs pour 2026, dont le schéma directeur des pistes cyclables, représentent un montant de 1,2 million d'€.

Elle ajoute qu'un programme de renouvellement de la signalétique verticale est prévu. Elle informe que ce marché devra être relancé car considéré comme infructueux parce que les offres reçues étaient beaucoup plus élevées que l'estimation.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques, précise que le cahier des charges du marché de la signalétique a été retravaillé pour que le montant rentre dans l'enveloppe budgétaire. Le marché est prêt et va être relancé cette semaine. Le délai de réponse sera très court.

Il n'y aura pas besoin de commission d'appel d'offres (CAO) dans ce cadre-là puisqu'ils sont sur un marché qui est en-dessous du seuil de 200 000 €. Dès qu'ils auront les informations, ils les transmettront aux communes par rapport aux besoins qu'elles ont.

La Vice-Présidente rappelle les différents projets de travaux et de construction concernant le patrimoine communautaire notamment la nouvelle structure périscolaire de Molliens-Dreuil, la cantine et le périscolaire de Liomer et elle évoque également que la deuxième phase de reconstruction de l'école de Conty suite à la tornade va maintenant être engagée.

Elle évoque également que, comme l'année dernière, une enveloppe de 850 000 € est prévue pour réaliser des travaux dans les écoles. Elle rappelle que beaucoup de travaux de menuiserie sont programmés cette année pour permettre des économies de chauffage. Enfin, elle mentionne également Beaucamps-le-Vieux avec l'ouverture du gymnase dont le sol sera changé, les travaux du gymnase et du dojo sont quant à eux terminés.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, évoque également que l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est en cours. Il concerne la prévention des risques et la gestion de crise. Ce plan est en cours d'élaboration.

Madame de WAZIERS présente les résultats de la consultation relative à la prise de la compétence « Eau potable ». Elle rappelle que le Conseil communautaire avait, lors d'une précédente séance, voté favorablement au principe du transfert de cette compétence à la Communauté de communes, tout en précisant que la décision définitive revenait aux conseils municipaux.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- 37 communes se sont prononcées favorablement, dont 10 n'ayant pas délibéré (accord tacite), représentant 13 410 habitants ;
- 62 communes se sont déclarées défavorables, représentant 25 251 habitants.

En conséquence, la compétence « Eau potable » n'est pas transférée à la Communauté de communes.

Le Président intervient afin d'apporter des précisions importantes sur ce sujet. Il rappelle que la délibération prise en juillet visait à permettre aux conseils municipaux de débattre sereinement et d'exprimer leur position. Il souligne que la Communauté de communes ne se considère pas comme « abattue, battue et rebattue » à la suite du résultat défavorable de la consultation. Il insiste sur le fait que la question de l'eau potable demeure un enjeu majeur, précisant que « le problème n'est pas réglé du tout ».

Le Président met en garde contre toute satisfaction prématurée : « même si certains pensent que ça y est, on a gagné, ce n'est pas vrai du tout ». Il estime que la question reviendra probablement dans les prochaines années.

Jean-Jacques STOTER, Vice-Président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, prend la parole pour souligner deux points. Il rappelle d'abord que la non-prise de compétence résulte du choix des conseils municipaux, décision qu'il convient naturellement de respecter. Toutefois, il partage l'avis du Président selon lequel ce sujet pourrait être réexaminé dans

un avenir plus ou moins proche. Il ajoute que les élus sont tous confrontés à des problématiques liées à l'eau, susceptibles de faire évoluer leur perception de cette ressource qu'il qualifie de « bien commun ». Il insiste sur la nécessité d'agir dès à présent face aux enjeux de qualité et de quantité, plutôt que d'attendre qu'il soit trop tard.

Madame de WAZIERS présente les orientations budgétaires pour le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)**.

Les contrôles de type DIAGO continuent d'être réalisés en régie, ce qui fonctionne de manière satisfaisante, alors qu'auparavant ils étaient réalisés par un prestataire externe.

Les programmes de réhabilitation et de mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif se poursuivent. L'accompagnement des usagers pour les opérations de vidange continue également.

Pour le SPAC, un portail utilisateur va être déployé, permettant à chaque abonné de consulter l'état de sa consommation. La mensualisation de la facturation est en cours de mise en place.

Des travaux du réseau d'assainissement sont prévus dans les communes suivantes dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Molliens-Dreuil, Oisemont, Plachy-Buyon, Senarpont et Poix-de-Picardie. Des travaux de mise en conformité des stations d'épuration sont également programmés à Beaucamps-le-Vieux et à Quevauvillers.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, évoque le déploiement des récupérateurs d'eau de pluie, présentés lors de la précédente séance du Conseil Communautaire. Les communes peuvent choisir de participer ou non à la mise en place de ces récupérateurs.

A cet effet, deux tarifs sont prévus selon la situation : si la maison rejette les eaux pluviales sur la voie publique et que l'installation du container empêche cet écoulement, une meilleure indemnisation est accordée, correspondant à une déconnexion complète du réseau d'eau. Si la déconnexion n'est pas complète, un tarif différent s'applique.

Chaque commune peut décider des modalités de participation financière : participation de l'Agence de l'eau, participation de la commune ou reste à charge pour les habitants. En cas de besoin de supports de communication (flyers), il est possible de s'adresser à Mehdi LAMBERT, directeur du service Cycle de l'eau, en précisant le choix retenu.

Elle ajoute qu'un camion hydrocureur-recycleur a été acquis pour le service d'assainissement collectif et que ce véhicule permet de récupérer les boues tout en réinjectant l'eau dans le circuit, ce qui optimise les opérations.

Jean-Jacques STOTER, Vice-Président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, intervient au sujet du déploiement des récupérateurs d'eau de pluie. Il s'interroge sur le nombre d'installations qui verront effectivement le jour sur le territoire malgré la participation à l'appel à projets de l'Agence de l'eau. Il note la complexité administrative parfois rencontrée dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

Il invite ses collègues maires à relayer l'information auprès de leurs administrés. Il remarque toutefois qu'il n'est pas certain que ces opérations mobilisent fortement le service de l'eau, celui-ci n'ayant pas à gérer la compétence eau potable.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, présente désormais les orientations budgétaires pour la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)**.

Il s'agit de la première année d'application de la taxe GEMAPI, fixée à un montant prévisionnel de 300 000 €. Des travaux de restauration de la continuité écologique sont prévus sur la rivière La Selle, conformément aux actions programmées dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, présente les **orientations budgétaires pour la Mobilité**. Des abris à vélos vont être installés sur les sites communautaires. Quatre autocars scolaires ainsi qu'un véhicule Tisoa cinq places vont être acquis.

Une première tranche de travaux dans le cadre du schéma directeur cyclable est prévue. Elle permettra de relier Poix-de-Picardie à Hornoy-le-Bourg et Beaucamps-le-Vieux par des pistes cyclables. Ces travaux sont inscrits au budget voirie.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, indique également que, dans le domaine du transport touristique, une Société d'Économie Mixte (SEM) va être créée afin de permettre à la Communauté de Communes de poursuivre ses activités touristiques dans les meilleures conditions.

Elle précise que le budget mobilité est totalement équilibré. Il n'existe pas de fiscalité adossée à ce budget et aucun versement du budget principal vers le budget annexe mobilité n'est prévu.

Madame la Vice-Présidente explique cet équilibre financier : le transport scolaire est équilibré, tandis que le service TISOA ne l'est pas totalement, les recettes ne couvrant pas l'intégralité du coût du transport. Cependant, l'activité touristique génère des recettes qui permettent de compenser ce déséquilibre.

Monsieur STOTER, Vice-Président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, souligne que schéma directeur cyclable ne concerne pas uniquement la création de pistes cyclables mais également des voies partagées prioritairement destinées aux cyclistes.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, présente les orientations budgétaires pour le **développement économique**.

Concernant les aides directes aux entreprises, commerces et artisans, un nouveau règlement a été adopté. Elle précise qu'aucune aide n'a encore pu être attribuée cette année, la Région n'ayant pas elle-même validé l'enveloppe correspondante. Les bénéficiaires potentiels ont été identifiés, mais la validation régionale est indispensable avant tout versement.

L'organisation et l'animation d'ateliers à destination des entreprises locales se poursuivent, notamment à travers des matinales et des after-works. Les conseillers sont invités à suivre ces événements sur les réseaux sociaux.

S'agissant de la ZAC de la Mine d'Or, l'aménagement et la commercialisation de la dernière phase se poursuivent.

Pour la ZAC du Bosquel, Madame la Vice-Présidente cède la parole au Président afin de faire un point sur le dossier.

Le Président rappelle qu'il avait été envisagé de délibérer lors de la séance du 3 novembre, mais que cela n'a pas été possible, les négociations étant toujours en cours. Des échanges réguliers ont lieu avec les services de l'État et de la Région et une nouvelle réunion est prévue dès le lendemain.

Il précise que l'objectif est de s'assurer que les engagements pris par l'entreprise concernée soient tenus et d'éviter tout risque juridique ou recours pour la CC2SO. Le Président indique qu'aucune délibération ne sera soumise tant qu'il n'aura pas obtenu toutes les garanties nécessaires afin d'éviter toute mise en cause de la Communauté de communes ou de ses représentants. Il ajoute que les services de l'État, y compris au niveau national, ainsi que la Cour des comptes, seront sollicités pour valider le projet. Tant que cette validation officielle n'aura pas été obtenue, le dossier ne sera pas présenté au vote. Les Vice-Présidents sont régulièrement informés de l'avancement du dossier et des réunions de travail ont encore eu lieu récemment. Le Président conclut en réaffirmant la volonté collective d'aboutir à un projet juridiquement sécurisé et conforme aux intérêts de la Communauté de communes.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, présente les orientations budgétaires pour **l'urbanisme, l'habitat et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

Elle indique que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la région d'Oisemont a été finalisé et que l'enquête publique va prochainement démarrer. Les plans seront transmis à l'ensemble des communes concernées.

Quelques modifications sont prévues pour les PLUi des territoires de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (ex-CCSOA) et de l'ex-Contynois.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, informe ensuite de la création d'un service commun d'instruction des droits des sols, en particulier pour les communes de l'ex-région de Oisemont. Cette décision a été validée par 26 voix pour et 4 contre. Elle précise que les communes disposant déjà d'un PLU ou d'une carte communale continueront à faire instruire leurs dossiers par le service qu'elles utilisaient jusqu'à présent.

Une réflexion est également engagée sur la possibilité de lancer un marché de PLU unique à l'horizon 2031. Tous les diagnostics des trois territoires ayant déjà été réalisés, il pourrait être opportun de regrouper ces démarches. Madame de Waziers émet toutefois quelques réserves à ce sujet, rappelant les difficultés rencontrées par le passé : les élus sont souvent invités à travailler leurs documents d'urbanisme à l'échelle communale, avant que l'État ne leur oppose de nouvelles contraintes ou interdictions. Elle exprime une certaine lassitude face à ces contradictions et précise que la réflexion se poursuit malgré tout.

Les études de préfiguration de l'habitat dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) ont été lancées. Les communes ont été invitées à donner leur avis (consultatif) sur ce sujet. Les résultats de la consultation sur le PLH sont les suivants :

- 9 communes ont voté contre,
- 56 communes ont voté pour,
- 54 communes n'ont pas délibéré.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, indique ensuite que la fin du Programme d'Intérêt Général (PIG) avait déjà été annoncée lors d'une précédente séance, l'opération « Plantons le décor » se poursuit. L'ensemble des conseillers ont reçu les flyers de présentation. Elle souligne l'intérêt de ce dispositif qui permet de commander des plants auprès d'entreprises locales et invite les élus à consulter l'offre.

Un programme d'animation autour des jardins cultivés est également prévu.

Albert NOBLESSE, Vice-Président en charge du Plan Climat Air Energie Territorial, intervient pour préciser qu'il n'y aura pas de concours des jardins cultivés en 2026, en raison des élections et du renouvellement des conseils municipaux. Il estime nécessaire de laisser le temps aux nouveaux élus de s'installer. En revanche, d'autres actions viendront remplacer ce concours au cours de l'année.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, présente les orientations budgétaires pour le **pôle alimentaire local**. Elle indique que le permis de construire pour la construction de la cuisine centrale, de la légumerie et d'une serre a été accordé et les marchés sont désormais lancés.

Sur le volet éducation alimentaire, des ateliers continuent d'être organisés dans les écoles et les accueils collectifs de mineurs afin de sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée. Les objectifs de ces actions sont de faire découvrir les légumes et les fruits, susciter l'intérêt pour la saisonnalité des produits et d'encourager les enfants à mieux manger.

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, termine par la présentation des orientations budgétaires pour la **communication**. Elle indique que la refonte du site internet de la Communauté de Communes est prévue afin d'en améliorer la lisibilité et la mise à jour. Des bâches

publicitaires seront également acquises pour renforcer la visibilité et la communication institutionnelle sur le territoire. Il est également prévu de remettre à chaque nouvel élu communautaire un kit d'accueil afin de faciliter leur connaissance du fonctionnement de la Communauté de communes.

Elle conclut sa présentation des orientations budgétaires en rappelant que le vote du budget interviendra lors de la séance du 8 décembre et précise que chaque commission a pu travailler en amont sur les différents budgets.

Elle remercie l'ensemble des Vice-Présidents et des services communautaires pour leur investissement et adresse plus particulièrement ses remerciements à Mathilde MORARD, directrice du service Finances, pour le travail de préparation budgétaire, qu'elle qualifie de particulièrement conséquent au regard des incertitudes actuelles.

Monsieur Christophe GÉRAUX, Maire de Méricourt-en-Vimeux, demande si la présentation des orientations budgétaires sera transmise par voie électronique.

Madame de WAZIERS confirme que la présentation sera envoyée par voie électronique, précisant qu'il est difficile d'intégrer l'ensemble du contenu au dossier papier remis aux conseillers, mais qu'il est important que chacun puisse la consulter avant les prochaines réunions de commissions.

## **2.1. Fiscalité éolienne 2025**

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, présente la répartition de la fiscalité éolienne. Elle rappelle qu'une clé de répartition a été mise en place avec deux modalités distinctes : l'une applicable aux éoliennes installées avant 2019 et l'autre pour celles installées après 2019, les communes percevant alors directement une part d'IFER qu'il convient de déduire des montants reversés. En cas de repowering, la clé de répartition à appliquer dépend de la date d'implantation initiale des éoliennes qui sont renouvelées.

Elle indique qu'en 2024, la Communauté de Communes avait perçu 2,7 M€ de fiscalité éolienne. En 2025, en raison de l'augmentation des bases et des rappels reçus, le montant s'élève aujourd'hui à 2 928 000 €, soit 135 000 € de fiscalité supplémentaire et 99 500 € de rappels.

Madame la Vice-Présidente rappelle que lors de la préparation du budget 2025, un effort avait été demandé à l'ensemble des services et des communes. Il avait été décidé de prélever de la fiscalité éolienne sur toutes les communes de la CC2SO, qu'elles disposent ou non d'éoliennes sur leur territoire.

L'année précédente, les communes sans éoliennes recevaient 5 480 €. Cette année, le montant s'élève à 4 474,64 €. En raison des revalorisations et des rappels, le prélèvement prévu initialement était de 1 500 € par commune mais sera finalement d'environ 1 000 €.

En 2025, la fiscalité éolienne avait été utilisée de la manière suivante :

- 180 000 € pour l'équilibre du budget,
- 80 000 € pour les associations,
- 145 000 € pour la GEMAPI.

Madame de WAZIERS précise qu'en 2026, la GEMAPI disposant désormais de sa propre taxe, aucun prélèvement ne sera effectué sur la fiscalité éolienne à ce titre. Les montants devraient ainsi revenir à leur niveau antérieur.

Monsieur Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, indique qu'il ne comprend pas pourquoi les recettes éoliennes de sa commune n'augmentent pas alors que le nombre d'éoliennes sur le territoire croît. Il rappelle avoir déjà soulevé ce point en bureau, considérant que la règle de répartition - comprenant une part pour les communes sièges, une pour la Communauté de Communes et une pour les communes sans éoliennes - lui semblait équilibrée. Il précise toutefois qu'à son sens,

cette règle devrait s'appliquer par parc et non de manière globale, afin d'éviter que certaines communes sans éoliennes puissent, à terme, percevoir davantage que celles qui en accueillent.

Monsieur CHARBONNIER indique avoir échangé avec Mathilde MORARD, qu'il remercie pour ses explications, et ajoute qu'il subsiste néanmoins des interrogations sur les effets possibles de cette méthode, notamment en cas de renouvellement des parcs éoliens. Il reconnaît qu'il est sans doute tard pour revoir entièrement le dispositif, mais invite l'assemblée à se repencher sur la question dans le futur. Il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote, estimant qu'une application plus précise de la règle permettrait d'éviter les effets pervers constatés.

Le Président rappelle que cette règle a été mise en place depuis plusieurs années. Il souligne qu'autrefois, les communes sans éoliennes percevaient environ 6 700 €, soit l'équivalent d'une recette issue d'une éolienne, alors qu'aujourd'hui, les écarts se sont creusés. Il conclut qu'il sera toujours possible de revoir cette clé ultérieurement, mais qu'à ce stade, il est trop tard pour la modifier sans compromettre les versements prévus avant la fin de l'année.

Monsieur Jean-Jacques STOTER, Vice-Président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, rappelle que leur Communauté de Communes a choisi un mode de partage équitable, contrairement à d'autres où la fiscalité éolienne est intégralement conservée par l'intercommunalité. Il souligne que le législateur a depuis prévu qu'une part de l'IFER soit directement attribuée aux communes sièges. Il rappelle qu'historiquement, depuis 2008, la clé de répartition reposait sur trois parts : une pour la commune siège, une pour la Communauté de Communes et une pour l'ensemble des communes du territoire, considérant que les retombées de l'éolien profitent indirectement à toutes. Il fait une remarque plus générale sur le « syndrome NIMBY », soulignant la tendance à accepter les projets d'éoliennes, à condition qu'ils soient implantés « chez le voisin ». Cette réflexion avait conduit à faire bénéficier toutes les communes d'une part de la fiscalité éolienne.

Jean-Jacques STOTER, en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, reconnaît cependant que la question de l'équité se pose à nouveau : une commune avec une éolienne perçoit environ 6 100 €, tandis qu'une commune sans éolienne reçoit 4 474 €. Il indique que lui-même fait partie des communes sans éolienne et que les écarts tendent effectivement à se resserrer.

Il rappelle que la clé de répartition a déjà évolué par le passé : le seuil initial de 10 MW, qui déterminait la répartition 50/50 entre la communauté et les communes, a été relevé pour tenir compte de l'augmentation des puissances installées. La loi de 2019 a également modifié la répartition en imposant un versement direct de l'IFER. Il conclut en se déclarant ouvert à une révision future du dispositif, tout en estimant que ce sera un sujet à traiter par les prochains élus communautaires.

Monsieur Amaury CAULIER, commune de Oisemont, intervient à son tour et propose une autre méthode de calcul consistant à répartir la fiscalité en fonction de la distance entre les habitations et les éoliennes, soulignant que certaines communes sans éoliennes se trouvent parfois plus proches des installations que celles qui les accueillent. Il réaffirme toutefois son accord pour que les communes sièges bénéficient d'une part plus importante.

Le Président conclut en qualifiant le sujet de « vaste débat » et indique qu'il sera réexaminé après les élections communautaires. Il remercie l'ensemble des intervenants.

Le Président s'enquiert des questions éventuelles. En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 90 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARBONNIER Sylvain, DE SAINT GERMAIN Lyiane, SINOQUET Céline, HERDUIN Michèle, DUBOIS Jean, GUILLAIN Lionel et MOREL Claude) APPROUVE la répartition ci-dessus et INVITE son Président à procéder aux versements des sommes dues.**

## **2.2. Reversement obligatoire de la compensation de la part salaire (CPS) de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2025**

Madame de WAZIERS, Vice-Présidente en charge des finances, présente le dispositif relatif à la compensation de part salaire. Elle rappelle qu'en 2024, lors du vote du budget, la Communauté de communes avait reçu un versement correspondant à la part salaire communale, dont l'origine et l'usage n'étaient pas clairement connus à ce moment. Après consultation de la DDFIP, il a été précisé que ces sommes devaient être reversées aux communes. Jusqu'alors, les communes percevaient directement cette compensation.

La Communauté de Communes a rencontré des difficultés à obtenir des informations précises sur ce dispositif, entraînant des retards dans le versement. En 2025, certaines communes percevront les versements de 2024 et de 2025. Le montant total à reverser s'élève à 512 742 €, concernant 68 communes.

Le Président et Madame de WAZIERS signalent certaines disparités : par exemple, la commune de Molliens-Dreuil touche 1 779 €, tandis que Oisemont ne perçoit rien. Amaury CAULIER, maire de Oisemont, indique qu'il a contacté la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) pour obtenir des précisions sur le mode de calcul. En l'absence de réponse, il s'abstiendra lors du vote, afin de ne pas priver les communes concernées de leur dû.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est tenue légalement de reverser ces montants aux communes et qu'il n'existe pas d'alternative, sous peine de recours devant le Tribunal administratif. Madame de WAZIERS souligne que le passage obligatoire par la Communauté de Communes semble peu pertinent, ces sommes pouvant être versées directement aux communes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote sur le versement de la compensation de part salaire.

**Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 77 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEPINE Patrick) et 15 ABSTENTIONS (DANCOURT Daniel, PREMMEREUR Patricia, HERDUIN Michèle, LEFEBVRE Grégory, GUICHARD Céline, CAULIER Amaury, VAQUER Florence, DUBOIS Jean, LONGUE-EPEE Bruno, HETROY Maxime, DE SAINT GERMAIN Lyliane, MARSEILLE Frédéric, BRUTELLE Hervé, DUFOUR Guy et MOREL Claude) AUTORISE le Président à procéder au versement des montants dus aux communes au titre du versement de la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2025 et AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **2.3. Effacements de dettes**

Mathilde MORARD, directrice du service Finances, présente les effacements de dette décidés par le tribunal. Elle précise que, bien que ces décisions leur soient imposées, le Conseil doit délibérer pour les valider.

Les montants à effacer pour un montant total de 701,11€ sont les suivants :

- Budget SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif) : 292,78 €
- Budget REOM : 163,33 €
- Budget principal : 245 €

Le Président s'enquiert des questions éventuelles. En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 76 voix POUR, 8 voix CONTRE (POIRE Jean-Paul, MARSEILLE Frédéric, PADE Laurence, BAILLEUL Dominique, RENAUX Jean-Michel, PRAT Philippe, DEVAUX Ginette et DANCOURT Daniel) et 13 ABSTENTIONS**

(DUFOUR Guy, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BULCOURT Marc, DUBOIS Jean, MARTIN Christophe, CROSNIER Gérard, TERNOIS Jocelyne, RIMBERT Patrick, FERTEL Nicole, BRUTELLE Hervé, LEJEUNE Denis, WARNAULT Jack et de MONCLIN Arnaud) APPROUVE les demandes d'effacements de dettes présentées pour un montant total de 701,11 €.

#### 2.4. Budget PRINCIPAL : décision modificative de crédits n°3

Mathilde MORARD, directrice du service Finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget PRINCIPAL comme suit :

CC SOMME SUD OUEST - CC2SO PRINCIPAL DM 2025 Décision Modificative n°3			OL_SIMU
15/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>		1 / 1
Code	Libellé	Prop.	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			116 500,00
Ch. 011	Charges à caractère général		98 000,00
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés		
Ch. 67	Charges exceptionnelles		18 500,00
<b>RECETTES</b>			116 500,00
Ch. 013	Atténuations de charges		100 080,00
Ch. 70	produits des services, du domaine et ventes divers		3 420,00
Ch. 74	Dotations et participations		8 000,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante		5 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			150 000,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		150 000,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées		150 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		-150 000,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		
<b>RECETTES</b>			150 000,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		150 000,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré par 100 voix POUR, APPROUVE la décision modificative n°3\_2025 du Budget PRINCIPAL.**

## 2.5. Budget annexe PICARD'IA : décision modificative de crédits n°1

Mathilde MORARD, directrice du service Finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « PICARD'IA » comme suit :

CC SOMME SUD OUEST - COMPLEXE PICARD'IA DM 2025 Décision Modificative 1		OL_SIMU
14/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1

Code	Libellé	Prop.
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		3 300,00
Ch. 011	Charges à caractère général	3 300,00
RECETTES		3 300,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	3 300,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 100 voix POUR et 1 ABSTENTION (MOREL Claude), APPROUVE la délibération modificative de crédits n°1-2025 sur le Budget PICARDIA.**

## 2.6. Budget annexe ZAC du Bosquel : décision modificative de crédits n°2

Mathilde MORARD, directrice du service Finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC du Bosquel » comme suit :

CC SOMME SUD OUEST - ZAC BOSQUEL DM 2025 Décision Modificative n°2		OL_SIMU
15/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1

Code	Libellé	Prop.
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		1 604 000,00
Ch. 011	charges à caractère général	
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	1 604 000,00
RECETTES		1 604 000,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 604 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		1 604 000,00
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 604 000,00
RECETTES		1 604 000,00
Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	1 604 000,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR et 1 voix CONTRE (CLABAULT Lionel), APPROUVE la décision modificative n°2\_2025 du Budget annexe ZAC du Bosquel.**

## 2.7. Budget annexe ZAC CROIXRAULT : décision modificative de crédits n° 1

Mathilde MORARD, directrice du service Finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC CROIXRAULT » comme suit :

CC SOMME SUD OUEST - ZAC CROIXRAULT DM 2025 Décision Modificative 1

OL\_SIMU

14/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Prop.
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
ch. 011	Charges à caractère général	9 000,00
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	100 000,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 792 000,00
Ch. 043	Opérations ordre intérieur de la section	16 100,00
<b>RECETTES</b>		
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 892 000,00
Ch. 043	Opérations ordre intérieur de la section	16 100,00
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	9 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 892 000,00
<b>RECETTES</b>		
ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 792 000,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré par 102 voix POUR, APPROUVE la décision modificative n°1\_2025 du Budget annexe ZAC de Croixrault.**

## 2.8. Budget annexe ZA de Oisemont : décision modificative de crédits n°1

Mathilde MORARD, directrice du service Finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZA de Oisemont » comme suit :

15/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
------------	------------------------------	-------

Code	Libellé	Prop.
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 710,00
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	-55 710,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 710,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	-55 710,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré par 103 voix POUR, APPROUVE la décision modificative n°1\_2025 du Budget annexe ZA de Oisemont.**

## **2.9. Budget annexe Logement : décision modificative de crédits n°1**

Mathilde MORARD, directrice du service Finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Logement » comme suit :

CC SOMME SUD OUEST - LOGEMENTS DM 2025 Décision Modificative 1		OL_SIMU
15/10/2025	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	1 / 1
Code	Libellé	Prop.
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Ch. 011	Charges à caractère général	-10,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	10,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré par 80 voix POUR, APPROUVE la décision modificative n°1\_2025 du Budget annexe Logement.**

## **2.10. Crédit au SPAC en autonomie financière avec versement d'une avance de trésorerie du budget principal**

Madame MORARD, directrice du service Finances, présente une délibération relative au budget SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif). Elle rappelle que la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2024. À ce jour, les écritures comptables de transfert n'ont pas encore été réalisées.

Pour certaines communes, les conventions à jour modifiées ont été signées afin que la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) puisse réaliser les opérations de transfert nécessaires.

En attendant la finalisation complète des écritures, il est proposé de créer le budget SPAC en autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec la possibilité de verser une avance depuis le budget principal si nécessaire.

Elle explique que tant que les écritures de transfert ne sont pas effectuées, le budget SPAC ne peut pas être totalement autonome dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. La délibération autorise donc le Président à verser une avance, qui sera restituée dès que le budget SPAC aura récupéré les excédents de chaque commune ou syndicat. Cette avance devra être remboursée dans un délai de 12 mois.

Le Président remercie Mathilde MORARD pour ces explications et demande si quelqu'un souhaite intervenir. En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 97 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (VASSEUR Dany, LEFEBVRE Grégory, BRUTELLE Hervé et DUFOUR Guy), AUTORISE le président à effectuer une avance de trésorerie temporaire au budget annexe SPAC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités locales et toutes les opérations comptables et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.**

## **2.11. Crédit d'un budget annexe « SAD mixte »**

Madame MORARD, directrice du service Finances, présente la dernière délibération relative aux finances. Elle rappelle que, comme exposé précédemment par Madame de WAZIERS, le SAD mixte sera créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce qui nécessite la création d'un budget annexe.

À ce stade, la nomenclature exacte n'est pas encore confirmée, mais il est certain qu'il s'agira d'un budget annexe. Les démarches administratives doivent donc être engagées dès maintenant. Elle précise qu'il est nécessaire de demander l'inscription au registre de l'INSEE afin d'obtenir un numéro SIRET, indispensable pour ensuite procéder à la création du budget, aux paramétrages des paies et aux autres formalités. L'objectif est d'être opérationnel pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Président demande si cette délibération est nécessaire. Mathilde MORARD confirme que c'est le cas. Aucune question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 102 voix POUR et 1 ABSTENTION (STOTER Jean-Jacques), DECIDE de créer un budget annexe dénommé « SAD mixte », AUTORISE le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'immatriculation de ce budget et INVITE le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

### **3. HABITAT**

#### **3.1. Second arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031**

Amaury CAULIER, Vice-Président en charge du Social-SAVD et de l'Habitat, rappelle que le document a été joint à la convocation et qu'il ne sera pas relu intégralement ce soir. Le PLH définit la politique de la collectivité en matière d'habitat pour la période 2026-2031.

Le projet de PLH avait été arrêté une première fois le 7 juillet 2025 à Airaines. Il rappelle les quatre orientations stratégiques du PLH :

1. Lutte contre la vacance
2. Amélioration de la qualité de l'offre en matière de logement
3. Diversification de l'offre de logement
4. Accompagnement des populations fragiles

Après le premier arrêt, les communes et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) ont été consultés conformément au Code de la construction et de l'habitat. Sur les 56 avis reçus :

- 45 avis favorables
- 9 avis défavorables (dont 7 sans motif)
- 2 abstentions

Monsieur CAULIER précise que ces avis ne remettent pas structurellement en cause le projet. L'avis du PMGA n'a également pas nécessité de modifications, seulement quelques modifications littérales ont été intégrées, principalement pour compléter certains mots-clés. Le projet reste conforme à sa version initiale.

Il est proposé d'arrêter définitivement le PLH dans sa version amendée. Après adoption, le document sera transmis à l'État et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui disposeront d'un délai de deux mois pour donner leur avis.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, remercie pour la qualité du document et souligne la nécessité d'une lecture attentive avant transmission à l'État. Il exprime l'espoir d'un avis favorable et rappelle que le document a été lu à plusieurs reprises pour assurer sa qualité.

Monsieur STOTER précise que la Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) a participé à chaque comité de pilotage et a salué le travail accompli ainsi que la sincérité du document, compte tenu du territoire et de sa situation.

Le Président conclut que le projet est de bonne qualité et demande s'il y a d'autres interventions. Aucune n'étant formulée, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 93 voix POUR, 2 voix CONTRE (HOUAS Jean-Claude et MOREL Claude) et 9 ABSTENTIONS (MARSEILLE Frédéric, PERONNE Michèle, PIZZAFERRI Nathalie, GUICHARD Céline, CUVILLIER Guillaume, DELAPORTE Pascal, DE SAINT**

**GERMAIN Lyliane, SINOQUET Céline et CLABAULT Lionel), ARRETE définitivement le projet de PLH 2026-2031, afin de pouvoir le transmettre aux services de l'Etat pour avis et au Préfet de la Région Hauts-de-France pour saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer.**

#### **4. URBANISME**

##### **4.1. Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du PLUi du Sud-Ouest amiénois**

Xavier LENGLLET, Vice-président en charge de l'urbanisme, présente la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'ex-CCSOA (Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois).

Il rappelle que la délibération du 8 avril 2024 qui visait à réviser le PLUi avait deux objectifs principaux :

- Ouvrir à l'urbanisation la dernière tranche de la zone de la Mine d'Or
- Réduire la bande inconstructible le long de la RD901.

Cette révision intégrait également diverses demandes des communes, notamment concernant le photovoltaïque et d'autres projets.

La délibération de prescription avait défini les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition des objectifs au siège de la communauté de communes
- Publication sur le site internet
- Consultation dans les mairies concernées : Croix-Moligneaux, Molliens-Dreuil et Villers-Campsart.

Une enquête publique sur le projet de révision était prévue via ces registres de recueil.

La concertation s'est déroulée du 16 juin au 30 septembre 2025, selon les modalités prévues. Aucune remarque n'a été recueillie.

Suite à la concertation avec les services de l'État, la procédure de révision a été scindée en deux :

- Révision allégée : réduction de la bande d'inconstructibilité le long de la RD901
- Procédure de modification : ouverture de la dernière tranche de la ZAC, délimitation d'un secteur NA pour exploitation agricole à Molliens-Dreuil, et création d'un secteur APV pour le photovoltaïque à Molliens-Dreuil et Villers-Campsart

Xavier LENGLLET, Vice-président en charge de l'urbanisme, précise que cette évolution n'affecte pas le calendrier, l'approbation reste prévue pour l'été 2026.

Le projet comprend le rapport de présentation, l'étude d'entrée de ville (loi Barnier, amendement Dupont) et vise la réduction de la bande d'inconstructibilité le long de la RD901.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 98 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (DEVAUX Ginette, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume et QUEVAUVILLERS Louis), ARRÈTE le bilan de la concertation présenté ci-dessus, ARRÈTE le projet de révision « allégée » du PLUi du Sud-Ouest amiénois.**

## **5. PETITE ENFANCE**

### **5.1. Avis sur le projet de création d'une micro-crèche à RAMBURES**

Lionel PEDRONO, Directeur Général Adjoint, présente brièvement le projet de micro-crèche de Rambures, rappelant qu'un cas similaire avait été traité lors du Conseil Communautaire de juillet pour le projet de micro-crèche à Molliens-Dreuil.

Il rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Communauté de Communes gère le service public de la petite enfance. Ainsi, chaque projet privé ou public doit être soumis au conseil pour avis.

Le maire de Rambures a présenté le projet lors de la dernière commission petite enfance. Le projet sera porté par la commune.

Le conseil est sollicité pour émettre un avis favorable, document obligatoire pour la demande d'autorisation auprès des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Fabrice VUE, maire de Rambures, précise que le projet sera implanté dans l'ancienne école : une partie des locaux sera privée, mais la commune restera propriétaire. Il souligne que ce service bénéficiera aussi aux communes voisines.

Le Président remercie le maire de Rambures et demande s'il y a des interventions. Aucune intervention n'étant formulée le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR et 1 ABSTENTION (PRAT Philippe), EMET un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche à Rambures.**

## **6. CULTURE-TOURISME-SPORT**

### **6.1. Restitution de la médiathèque d'Oresmaux à la commune**

Le Président introduit le point concernant la restitution de la médiathèque d'Oresmaux à la commune. Il rappelle que cette décision fait suite à un problème d'espace rencontré à la cantine de la commune, celle-ci étant devenue trop étroite. Une première solution envisagée consistait à utiliser une partie de la bibliothèque pour accueillir les enfants sur la pause méridienne. Par la suite, la commune a souhaité acquérir un ancien café afin d'y créer une maison des associations. L'idée est d'y transférer la bibliothèque afin d'y développer de nouvelles animations et de dynamiser le lieu.

Le Président précise que cette démarche s'est faite en bonne coordination entre la commune et la Communauté de Communes ; les ouvrages et le mobilier ont été répartis en conséquence.

Aucune intervention n'étant formulée le Président propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 97 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (DOMART Alain et CAULIER Amaury), APPROUVE la sortie du réseau communautaire de la médiathèque d'Oresmaux, AUTORISE le Président à signer la convention de transfert des biens à la commune d'Oresmaux.**

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1. Modification du tableau indicatif des emplois : créations et suppressions d'emplois permanents.**

Le Président donne la parole à Laurent SNOECK, Directeur Général des Services, pour la présentation du point.

Monsieur SNOECK indique qu'il s'agit, comme à chaque Conseil Communautaire, d'une mise à jour du tableau des emplois tenant compte des évolutions des durées hebdomadaires de travail des agents. Il précise que cette délibération concerne notamment la création de postes liés à la crèche de Conty, permettant de compléter l'effectif et d'ajuster les grades en fonction des agents recrutés.

Le Président rappelle que les conseillers disposent des éléments dans leur dossier et demande s'il y a des interventions. Aucune remarque n'étant formulée, il propose de passer au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE (DANTEN Emmanuel suppléant de CAUX Gaël) et 4 ABSTENTIONS (MOREL Claude, de MONCLIN Arnaud, RIMBERT Patrick et WARNAULT Jack), FIXE l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, lequel mentionne sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.**

## **8. MOBILITE**

### **8.1. Conventions techniques et financières avec le département de la Somme**

Le Président donne la parole à Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, qui rappelle qu'il ne s'agit pas partout de pistes cyclables mais d'aménagements permettant à la mobilité douce — et notamment au vélo — de trouver sa place sur le territoire.

Il précise que les conventions présentées concernent la mise en place de la signalisation horizontale et verticale prévue dans le cadre du schéma directeur cyclable arrêté par la Communauté de Communes.

Certains aménagements impliquant des traversées de routes départementales, l'avis du Département est nécessaire. Celui-ci établit pour cela des conventions techniques encadrant les interventions envisagées, en particulier dans les traversées d'agglomération. Les communes concernées sont notamment Croixrault, Poix-de-Picardie, Beaucamps-le-Vieux et Vraignes-lès-Hornoy.

Les conventions techniques et financières ont été transmises aux conseillers ; elles sont accompagnées de documents illustrés présentant les zones d'intervention et les prescriptions techniques à respecter, en conformité avec le règlement de voirie départementale et les orientations locales en faveur du vélo.

Le Président invite les représentants des communes concernées à s'exprimer. Aucune remarque n'étant formulée, il remercie Monsieur STOTER pour son intervention et ouvre le scrutin.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 94 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (SINOQUET Céline, LEFEBVRE Grégory, WARNAULT Jack et RIMBERT Patrick), AUTORISE le Président à signer deux conventions techniques et financières avec le Conseil départemental de la Somme pour l'implantation de la signalétique verticale et horizontale sur l'itinéraire cyclable entre le collège de Beaucamps-le-Vieux et Poix-de-Picardie et tout document à intervenir.**

## **9. VOIRIE**

### **9.1. Fonds de concours**

Le Président donne la parole à Pierre ROBITAILLE, Vice-Président en charge de la Voirie, pour la présentation des fonds de concours voirie.

Monsieur ROBITAILLE présente deux dossiers :

- Commune de Morvillers-Saint-Saturnin : travaux de bordurage rue de Lafresnoy à Charny, pour un montant de 2 503 €, correspondant à 50 % du coût total des travaux.
- Commune de Belloy-Saint-Léonard: travaux de bordurage rue Verte et Petite-Rue, pour un montant de 6 400 €.

Le Président indique qu'il s'agit de dossiers classiques et invite à procéder au vote.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, unanime, après en avoir délibéré par 101 voix POUR et 1 ABSTENTION (DOMISSE Thibaud), DECIDE de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus, INVITE le Président à signer tout document se rapportant à la présente**

### **9.2. Intégration de voiries communales dans le réseau communautaire**

Pierre ROBITAILLE, Vice-Président en charge de la Voirie, présente les deux voies concernées :

- Commune de Poix-de-Picardie : la rue de la Grenouillère, correspondant à la rue du stade et du gymnase, d'une longueur de 120 mètres, répond à la définition d'une voie réelle communautaire.
- Commune d'Oresmaux : la rue du Captage, d'une longueur de 1 800 mètres, correspond également à une voie réelle communautaire.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Aucune intervention n'étant formulée, le Président propose alors de délibérer.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 101 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (VASSEUR Dany et CROSNIER Gérard), APPROUVE l'intégration des voies communales ci-dessus dans le réseau communautaire.**

### **9.3. Redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation et la maintenance des éoliennes.**

Le Président introduit le point concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation et la maintenance des éoliennes et donne la parole à Monsieur ROBITAILLE.

Ce-dernier explique qu'il s'agit des voiries empruntées par les constructeurs d'éoliennes. Afin d'harmoniser les pratiques, le sujet a été examiné en commission.

La tarification retenue est la suivante :

- 2 000 € par éolienne et par an pendant la durée des travaux,
- 1 400 € par éolienne et par an en période d'exploitation.

Le Président précise qu'il s'agit de la redevance liée à la maintenance des voiries.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques, précise que cette redevance s'appliquera aux nouveaux projets.

Monsieur STOTER, vice-président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, rappelle qu'une délibération antérieure avait déjà instauré une redevance d'occupation du domaine public pour le passage des câbles longeant les voiries communautaires et s'interroge sur le paiement effectif de cette redevance par les opérateurs.

Le Vice-Président en charge de la Voirie indique qu'un tarif existe pour les câbles et laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Xavier Descoutures, Directeur Général des Services Techniques, confirme qu'une redevance avait été votée à l'époque de l'ex-CCSOA, fixée à 2 € par mètre linéaire et par an, et reprise à la fusion en 2017. Toutefois, aucun paiement n'a été perçu à ce jour. Il précise qu'un important travail de vérification est en cours avec le service du système d'information géographique (SIG) afin d'identifier les tronçons concernés et les exploitants. Ce travail est complexe, chaque parc éolien regroupant plusieurs sociétés distinctes.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, souligne que la recette potentielle est importante et demande s'il est possible de réclamer les quatre dernières années. Xavier Descoutures, Directeur Général des Services Techniques, confirme que la prescription est effectivement de quatre ans.

Le Président ajoute que la nouvelle redevance, applicable pendant la phase de travaux, sera plus simple à mettre en œuvre.

Xavier DESCOUTURES, Directeur Général des Services Techniques, explique que cette nouvelle délibération, demandée par les opérateurs eux-mêmes, vise à harmoniser les pratiques et à distinguer la période de travaux de la période d'exploitation. La redevance sera désormais contractualisée par convention, ce qui facilitera son application.

Monsieur STOTER, vice-président en charge de la Mobilité, l'Accessibilité et l'Aménagement de l'espace, s'enquiert du nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (environ une centaine) et du nombre de développeurs (une vingtaine), concluant que le suivi reste gérable.

M. AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, demande confirmation que la redevance est bien fixée par éolienne et par an, indépendamment de la longueur de la voirie empruntée. Le Président confirme, précisant que cette solution est la plus simple à mettre en œuvre.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-l'Abbaye, interroge sur les obligations de remise en état des voiries par les développeurs éoliens. Xavier DESCOUTURES, Directeur Général des Services Techniques, précise que cette obligation reste indépendante de la redevance : l'opérateur doit remettre la voirie en état en cas de dégradation, tout en acquittant la redevance d'occupation.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande si la redevance s'appliquera également lors d'un repowering (remplacement d'éoliennes existantes). Le Président confirme que oui, tout projet de renouvellement donnera lieu au paiement de la redevance. Le Maire de Molliens-Dreuil attire toutefois l'attention sur la complexité du régime fiscal applicable à ces cas particuliers et invite à la vigilance.

Le Président remercie les intervenants et ouvre le scrutin.

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 91 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (RIMBERT Patrick, PERONNE Michèle, CUVILLIER Guillaume, CORDIER Michel, DOMART Alain, QUEVAUVILLERS Louis, VAQUER Florence et TERNOIS Jocelyne), APPROUVE l'instauration de cette redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs éoliens utilisant des voies communautaires et à autoriser le président à signer tout document à intervenir.**

## **10. INFORMATION(S) DIVERSE(S)**

Le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le lundi 8 décembre à Hornoy-le-Bourg.

Le Président propose de lever la séance à 20h35, remercie l'assemblée et les invite au pot de l'amitié.

**La secrétaire de séance,  
Michèle PERONNE**



**Le Président  
Alain DESFOSSES**

